

AIX EN PROVENCE, TRAJECTOIRE VERS UNE VILLE DURABLE

Rapport annuel sur la situation de la ville
d'Aix-en-Provence en matière de développement durable
Décembre 2021



1. LA CONTRIBUTION AIXOISE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE : VOLET « TRANSITION ENERGETIQUE » DU PLAN D'ACTION COMMUNAL

6

1.1.	Favoriser les mobilités alternatives : le plan vélo change de braquet	8
	Un programme ambitieux de résorption des discontinuités cyclables vers les villages d'ici 2026	8
	La fête du vélo relancée a investi le cours Mirabeau	9
	Vers un plan d'actions « mobilités actives » pour les écoles	10
1.2.	Accompagner la modération des modes de déplacements les plus polluants	11
	Favoriser les transports en commun et les véhicules propres	11
	Après l'extension de l'aire piétonne, la mise en place de zones de circulation apaisées	12
	Le projet d'instauration d'une Zone à Faibles Emissions en centre-ville	12
1.3.	Améliorer la performance énergétique du patrimoine communal.....	13
	Suivre et optimiser les consommations énergétiques des équipements municipaux	13
	Améliorer la performance thermique des bâtiments communaux	14
	Poursuivre l'optimisation de l'éclairage public	15
1.4.	Agir à l'échelle du territoire.....	16
	Sortie imminente de la charte du bien construire à Aix	16
	L'implantation d'une première centrale photovoltaïque sur la commune	16
	Poursuivre le renforcement et le maillage du réseau de chauffage urbain	17

2. PRESERVER LA BIODIVERSITE, PROTEGER LES MILIEUX ET RESSOURCES : VOLET « TRANSITION ECOLOGIQUE » DU PLAN D'ACTION COMMUNAL

18

2.1.	Mieux connaître et préserver la biodiversité aixoise	19
	L'Atlas de biodiversité communal : c'est parti !	19
	Associer tous les publics : expositions, inventaires participatifs, visites thématiques	20
	Le Parc Naturel Urbain, au cœur de la future « trame turquoise » ?	21
2.2.	Renforcer la place du végétal en ville.....	22
	Accompagner la végétalisation de l'espace public par les citoyens	22
	Objectif 3000 arbres plantés d'ici 2030	22
	Airfresh : mesurer l'influence de forêts urbaines sur la qualité de l'air et la température	23
2.3.	Replacer l'eau, au cœur des préoccupations	24
	Des « coins de verdure pour la pluie » dans les cours d'écoles...	24
	Intégrer des objectifs de désimperméabilisation dans les projets sur l'espace public	25
	Expérimentation : « ici commence la rivière l'Arc, ne rien jeter »	26
2.4.	Animer et coordonner l'écosystème aixois autour de la transition écologique : tisser des partenariats et labelliser les démarches.....	27
	Des étudiants missionnés sur les sujets exploratoires en lien avec le développement durable	27
	Aix, territoire d'expérimentation pour des projets de recherche	27
	Aix, futur « territoire engagé pour la Nature » ?	28

3. LA PRISE EN COMPTE DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE : VOLET « ECO EXEMPLARITE DE L'ADMINISTRATION » DU PLAN D'ACTION COMMUNAL 29

3.1.	Eduquer, prévenir et agir.....	31
	Le partenariat entre la Ville et le CPIE s'intensifie	31
	Stimuler la réflexion autour d'un territoire en transition	31
	Coordonner une Police environnement	31
	Agir sur les déchets	31
	Agir sur le bruit	33
3.2.	Une ville bienveillante	33
	Une ville accessible à tous	33
	La culture pour sensibiliser à son environnement	34
	Développer la coopération décentralisée entre les territoires	35
3.3.	Accompagner le tissu local	35
	Les associations	35
	Les commerçants	36
	Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes	36
3.4.	Piloter des actions de cohésion sociale et de solidarité.....	37
	Dans les quartiers prioritaires	37
	Participer à la lutte contre la précarité énergétique	39
3.5.	Une administration éco responsable	39
	Une gestion RH en faveur des agents de la Ville	39
	Rendre les déplacements des agents plus vertueux	40

Méthodologie et plan d'action

Le présent rapport annuel sur la situation de la ville en matière de développement durable est prioritairement axé sur les évolutions 2020-2021 et les faits marquants qui apparaissent les plus significatifs au regard de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable. Il n'a pas l'ambition d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par notre collectivité, il a été réalisé en interne sur la base des données disponibles, recueillies auprès des différents services de la Ville ainsi que des organismes extérieurs « ressources ».

Trois principes directeurs ont guidé le développement de la démarche développement durable communale durant cette année 2021 : le confortement de la transversalité, la recherche de partenariats externes et l'engagement dans différentes labellisations.

La transversalité pour donner du sens à l'action : fédérer, sensibiliser et former

Un pilotage par la Direction générale et un portage politique par le Maire depuis 2020

Le portage de la démarche de développement durable est supervisé par Mme Le Maire et la direction Développement Durable & Stratégie créée au premier janvier 2021 est placée directement sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Trois axes prioritaires ont été entérinés : l'organisation de réunions thématiques sous la présidence de Mme le Maire et en présence des élus et des partenaires concernés permet la formalisation progressive d'une feuille de route à l'échelle du mandat, sur la base de trois thématiques transversales retenues.

Les grands axes de travail sont ainsi désormais :

- **la transition écologique**
- **la transition énergétique**
- **l'éco-exemplarité de l'administration**

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, c'est donc selon ces trois volets d'actions qu'est présenté ce rapport annuel Développement Durable 2021.

Tisser un écosystème et s'appuyer sur un réseau de partenaires

Un travail important de prises de contact et de rencontres ont été organisées avec les acteurs institutionnels en lien avec le développement durable :

- L'ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- l'ARBE : L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement
- Le CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- L'OFB : Office Français de la Biodiversité

Des partenariats inter-collectivités sont également amorcés en parallèle sur les projets, les synergies d'actions avec le tissu associatif commencent à être bien identifiées. Le bénéfice de la participation de la ville à différents réseaux professionnels et de formation en matière de « DD » permet de faire monter en compétence les acteurs concernés et repérer les « bonnes pratiques » transposables pour la commune.

Sur le volet RSO Responsabilité Sociétale et Environnementale des Organisations, la Ville d'

Aix-en-Provence travaille désormais en lien avec les grandes administrations publiques locales, afin de trouver des leviers d'actions communs : Le CHPA Centre Hospitalier du Pays d'Aix, Le Tribunal judiciaire et la Métropole-Territoire du Pays d'Aix.

Entrer dans une démarche de labellisation pour progresser et partager

La Ville a reçu en décembre 2019 le label régional « **Territoire Durable, une COP d'avance** ». Pour la constitution du dossier de labellisation (déposé le 12 juillet 2019), une trentaine de directions a été mobilisée, 80 fiches actions formalisées. Le jury du label a été reçu le 18 septembre 2019 par 3 élus de la Ville membres du comité de pilotage du Plan Local de Développement Durable et les représentants de 12 services engagés dans la démarche, au sein des locaux des ateliers municipaux à Barida pour une présentation du bilan et du plan d'actions suivie d'une visite technique de la station GNV et de la cuisine centrale de la Ville.

Par la reconnaissance de son engagement par des organismes tiers experts (jury constitué de l'ARBE, l'ADEME, la DREAL et l'Agence d'Urbanisme de Toulon), la Ville a identifié ses points forts et faibles et intégré un réseau de collectivités engagées et de partage de bonnes pratiques. Cette démarche de labellisation nous permet de nous positionner clairement dans une stratégie d'amélioration continue et de partenariat accru entre collectivités, associations et citoyens pour trouver des solutions innovantes aux grands défis écologiques, environnementaux et climatiques auxquels nous sommes actuellement confrontés.



Les perspectives 2022

En 2022, l'enjeu sera de finaliser la formalisation du plan d'actions à l'échéance du mandat et la définition d'objectifs à échéance 2030 et ce, sur la base des trois volets retenus : transition énergétique, écologique et éco-exemplarité de l'Administration. Il sera également question d'amorcer une démarche d'évaluation sur la base de l'atteinte des objectifs fixés au-delà des indicateurs d'activités habituellement recueillis. La labellisation « Territoire Durable » arrivant à son terme en 2022, il est également prévu de constituer un nouveau dossier de candidature afin de poursuivre la démarche tout en visant un niveau supérieur de labellisation.



1. La contribution aixoise aux enjeux climatiques et de protection de l'atmosphère : volet « transition énergétique » du plan d'action communal

Ce volet du plan d'action s'inscrit dans le cadre de la finalité 1 du Développement Durable : **la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**. Celle-ci constitue en effet un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations d'autant que le phénomène est cumulatif : plus tardivement nous agissons, plus il sera difficile de revenir en arrière.

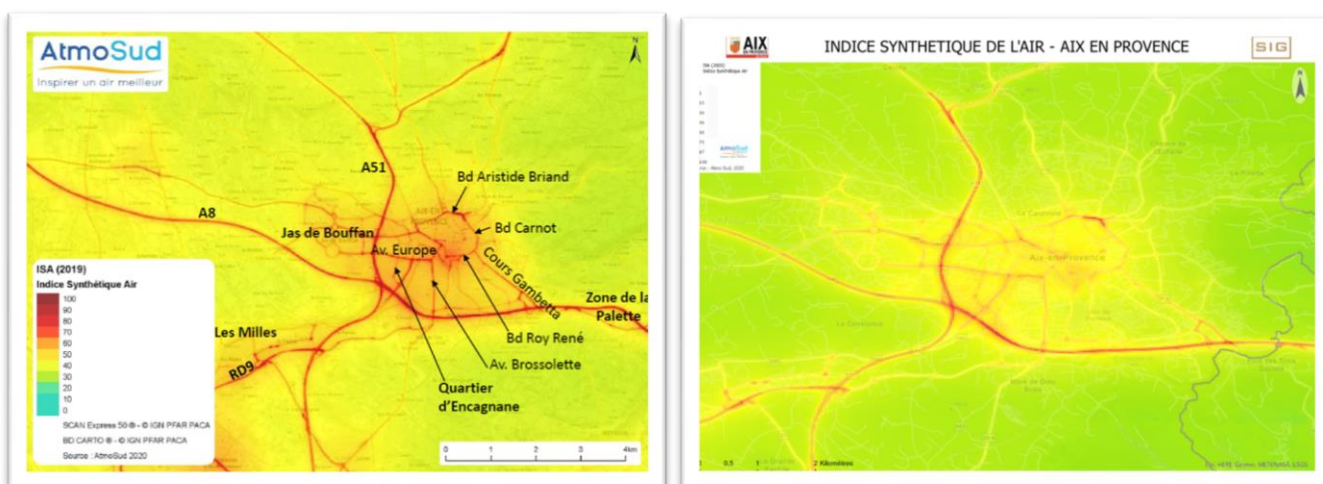
Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte et les nouvelles réglementations les placent comme des acteurs incontournables des politiques d'atténuation du changement climatique d'une part, de celles d'adaptation à ses conséquences déjà perceptibles d'autre part. D'après l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), si elles émettent directement en moyenne au titre de leur patrimoine 12% des émissions de gaz à effet de serre au niveau national, elles ont des **leviers d'intervention sur 50% des émissions du pays** grâce aux différents axes d'actions de leurs politiques publiques.

Les actions clefs et principaux leviers en matière de lutte contre le changement climatique portent sur les efforts à consentir en terme de baisse de la demande et de maîtrise des consommations énergétiques, de prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement, de choix de déplacements plus vertueux (infrastructures de transport collectif, aménagements en faveur des mobilités actives...), de raccourcissement des circuits de production et de consommation permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)....

La qualité de l'air marqueur d'une lente amélioration sur le territoire communal

Le territoire aixois est marqué par de fortes problématiques locales de qualité de l'air du fait de sa situation en cuvette à la croisée de deux autoroutes et à des enjeux importants de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre afin de s'inscrire dans les efforts de limitation du changement climatique. Les indices de qualité de l'air sur la commune y sont qualifiés de médiocres à moyen sur la moitié de l'année mais globalement, depuis 10 ans, on constate une baisse de 20 % de la pollution au dioxyde d'azote (NO₂) et une baisse de 40 % de celle aux particules fines (PM10) liée pour moitié au trafic routier et pour moitié aux appareils de chauffage.

Une amélioration plus marquée de la qualité de l'air entre 2019-2020 a été mesurée, elle est attribuable à trois facteurs d'après ATMOSUD : la tendance générale à la baisse des émissions observée ces 30 dernières années (pression réglementaire, renouvellement du parc automobile et des appareils de chauffage notamment), à l'effet « COVID », avec une baisse de l'activité et des déplacements pendant une partie de l'année, le tout, conjugué à une météo peu favorable à la formation d'ozone durant l'été 2020.



Comparatif des Indices Synthétiques de Qualité de l'Air (ISA) entre 2019 et 2020 sur les trois polluants principaux : dioxyde d'azote (NO₂), particules fines (PM₁₀) et ozone (O₃)

Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre : état des lieux et pistes d'actions sur le patrimoine communal

La commune a actualisé, sur la base des données énergétiques de l'année 2020, son bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Celui-ci porte sur le patrimoine et les services communaux, à savoir : les consommations énergétiques des bâtiments, les déplacements et l'éclairage public.

Ce document, en voie de finalisation va permettre d'identifier les postes les plus émetteurs et de prioriser un plan d'action de réductions.

Les premiers chiffres obtenus indiquent des émissions annuelles de l'ordre de 8 493 tonnes équivalent CO₂ soit environ :



Source : Alterea ingénierie, bilan Carbone Patrimoine et services, ville d'Aix en Provence, rapport intermédiaire, nov. 2021

Typologie des mesures à mettre en œuvre au regard de la situation du territoire aixois

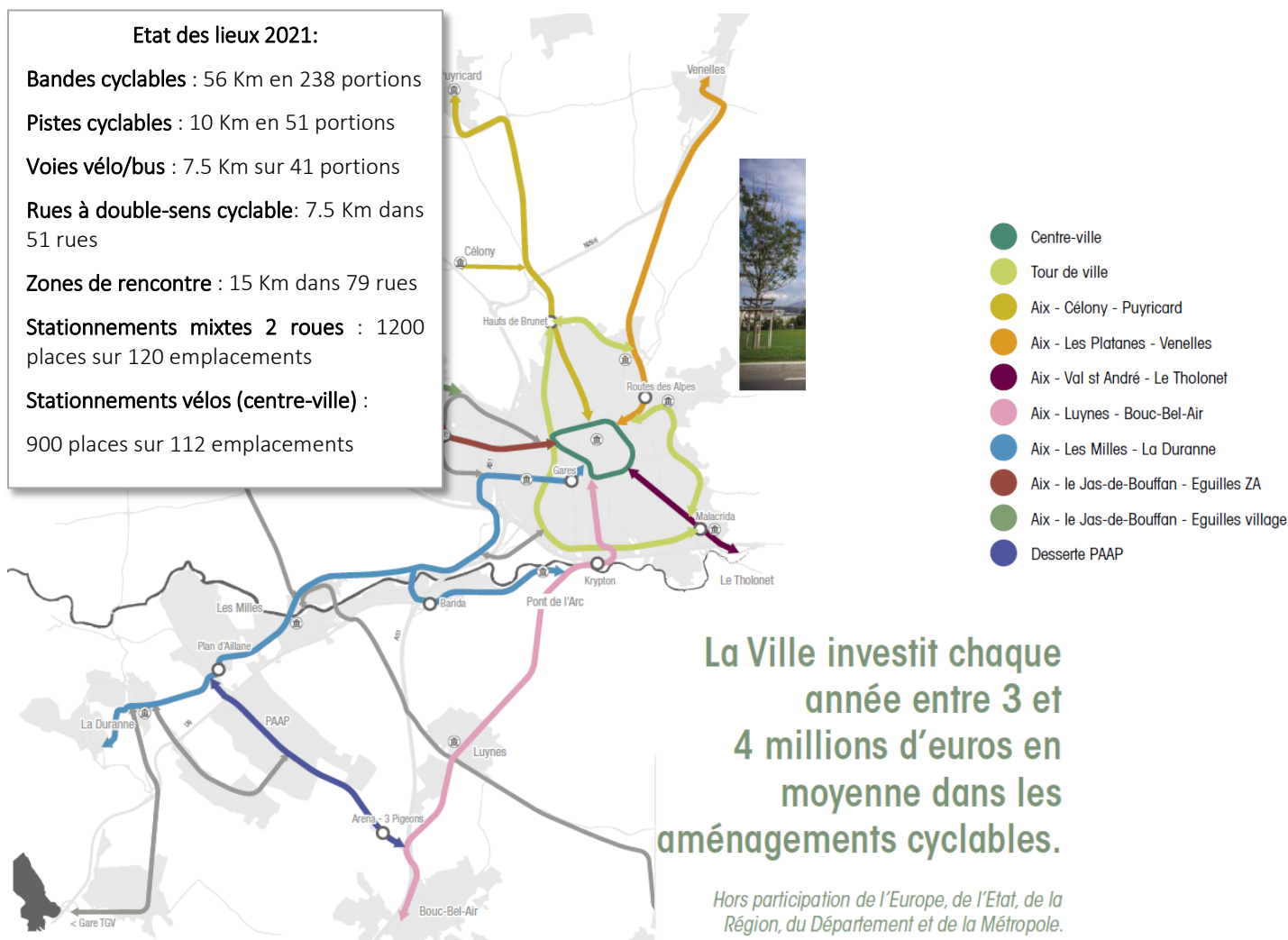
Au regard des caractéristiques du territoire aixois, combinant des problématiques de pollution de l'air et une situation de vulnérabilité liée au réchauffement climatique (l'arc méditerranéen étant en effet considéré comme faisant partie des « points chauds » du réchauffement climatique) ; ce sont donc toutes les mesures visant à réduire massivement le trafic routier, à modérer les émissions liées au secteur résidentiel, à intégrer la problématique de qualité de l'air dès les réflexions en amont d'aménagement du territoire (typologie des quartiers, réflexion sur la place de la voiture, sur les lieux d'implantation des équipements...) et la sensibilisation des services et du public à la qualité de l'air et aux économies d'énergie qui sont préconisés. La **transition énergétique** de la Ville est donc identifiée **comme un des trois axes forts** de son Plan Local de Développement Durable en cours de redéfinition.

1.1. Favoriser les mobilités alternatives : le plan vélo change de braquet

Un programme ambitieux de résorption des discontinuités cyclables vers les villages d'ici 2026

Priorité à la résorption des discontinuités cyclables vers les quartiers

La nouvelle stratégie de réalisation d'aménagements cyclables est ciblée sur la résorption des discontinuités cyclables d'ici 2026 soit 25km concernant les liaisons entre Aix-centre et ses quartiers périphériques ou ses noyaux villageois. La liaison cyclable vers Célony/Puyricard via l'avenue Philippe Solari est en cours de réalisation, celle vers le Jas de Bouffan via la route de Galice également.



Dans ce cadre, la ville a été sélectionnée par l'Etat dans le cadre d'un appel à projet sur les aménagements cyclables afin de permettre de relier le secteur de La Parade/Barida à la zone commerciale des Milles au moyen d'une passerelle dédiée aux piétons et cyclistes qui serait construite au-dessus de l'autoroute A51. Ce projet est estimé à plus de 5 millions d'euros et permettrait de résorber une discontinuité cyclable et piétonne majeure.



L'amélioration des carrefours à feux pour les modes actifs en cours

L'ensemble des carrefours à feux de la Ville sont examinés afin d'y intégrer les sas vélos et les équiper de « cédez-le-passage » cyclistes aux feux. A cette occasion, les conditions d'accessibilité ainsi que l'éclairage public y sont repris lorsque c'est nécessaire. Ce programme est en voie de finalisation.

Bilan 2020-2021 et projets 2022

En 2020 et 2021, plus de 6 kilomètres d'aménagements ont été réalisés avec notamment deux aménagements importants de pistes cyclables bi-directionnelles sur un linéaire de 1750m le long de la RD17 vers le P+R du Lieutenant-Colonel Jeanpierre et le long de la D9 entre le domaine de la Grassi et la Zac de Barida. Pour 2022, on note une montée en puissance avec une douzaine de projets d'ores et déjà programmés soient plus de 9 kilomètres supplémentaires d'aménagements cyclables prévus pour mailler les itinéraires vers les villages et quartiers aixois de Célony, du Jas de Bouffan, de la Duranne, de Puyricard, des Milles et Luynes.

Poursuite du déploiement du stationnement vélo

Désormais 1000 places de stationnements vélos sur voirie réparties sur 230 stations sur la commune sont offertes aux usagers dont 85 nouvelles zones de stationnement déployées ces deux dernières années.

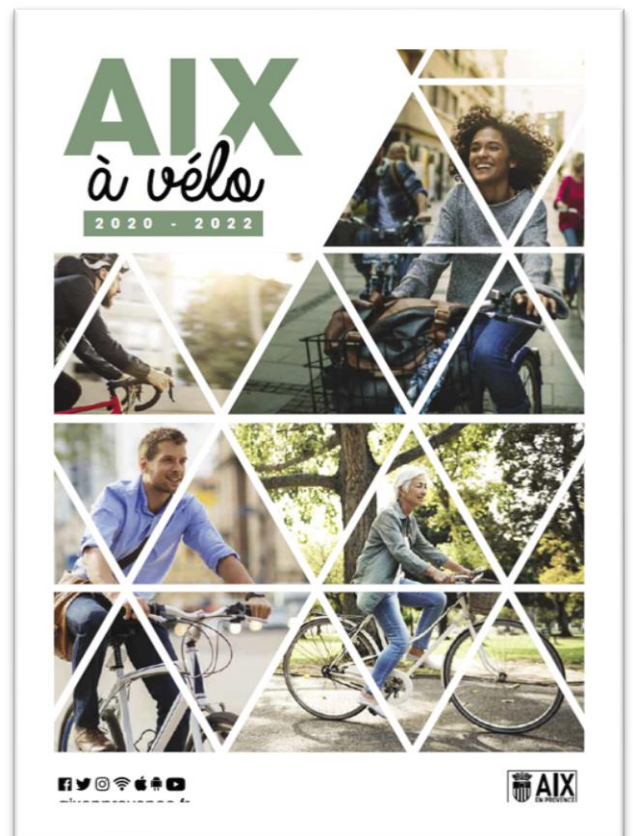
En complément 250 places de stationnement vélo sécurisées ont été créées dans les parkings en ouvrage de la SEMEPA (parking Ronde, Pasteur, Rambot et bientôt Carnot). Ces stationnements sécurisés sont désormais accessibles sur abonnement et offriront notamment aux aixois ne disposant pas d'un lieu de stockage pour leur vélo, une alternative sécurisée pour l'y entreposer.

La fête du vélo relancée a investi le cours Mirabeau

S'est tenue le 17 octobre 2021 une nouvelle édition de la **fête du vélo** après une dizaine d'années d'interruption. A l'occasion des 30 ans de l'ADAVA, la ville et l'association sous convention depuis deux ans, ont co-organisé l'événement qui s'est tenu toute la journée sur le cours Mirabeau.

Au programme : atelier de réparation et de gravage antivol des vélos, informations sur la sécurité routière et la pratique du vélo, le stationnement en ville, ainsi que de nombreuses animations : initiation au « savoir rouler à vélo » dès l'âge de 4 ans, parcours de karts à pédales, atelier monocycles et vélos étranges, initiation au BMX flat.... Trois projections sur grand écran du film « Pourquoi pas le vélo » en présence de l'auteur avec un débat.

Un apéritif offert par la Ville et un pique-nique partagé au parc Jourdan le midi au terme d'un convergence de cyclistes depuis les villes et villages autour d'Aix. Au bilan de cette journée : un cours Mirabeau fourmillant de cyclistes toute la journée, dans une ambiance apaisée, familiale et conviviale.



Edition spéciale du Mag pour la fête du vélo



Des balades à vélo ont été proposées pour découvrir les aménagements cyclables de la Ville et le **nouvel itinéraire cyclable à travers le Parc Naturel Urbain** (ci-contre). Cette nouvelle liaison nord-sud a été aménagée grâce à une collaboration avec les Gadz'Arts qui ont défriché une partie de l'itinéraire. L'aménagement est minimaliste afin d'en limiter l'impact et garder un caractère très naturel, il permet de relier la promenade de la Torse en cours d'aménagement pour les cyclistes.

Le déploiement du stationnement vélos et trottinettes

25 écoles sont désormais équipées de stationnements vélos et trottinettes soit un tiers des établissements. Le déploiement s'est poursuivi en 2021 avec la réalisation notamment de 3 abris vélos couverts dans les écoles Maurel, Payot et Peysson. L'ambition d'ici la fin du mandat serait d'équiper la totalité des 76 écoles que compte la Ville en stationnements vélos et trottinettes.

Trois groupes scolaires sont engagés depuis maintenant 5 ans dans une démarche de **Plan de Déplacements d'Établissement Scolaire** (soit 7 écoles). Ce sont au total 9 défis écomobilité qui ont été organisés en lien avec l'Atelier de l'Environnement – CPIE du Pays d'Aix et qui ont permis aux élèves de bénéficier d'animations en lien avec le changement climatique, la pratique du vélo, la sécurité routière, les temps d'accès à leur école en marche à pied...



L'enjeu, au-delà de cette phase pilote est maintenant d'inclure l'ensemble des établissements dans une démarche d'écomobilité scolaire, en leur proposant un dispositif d'accompagnement ciblé sur les besoins qu'ils auront fait remonter : organiser un « pédibus » ou « bus piéton », traiter un problème de voirie, organiser des animations de type « défi écomobilité », s'équiper de stationnement vélo, bénéficier d'une intervention de la Police Municipale sur la sécurité routière ou d'un éducateur sportif pour de la maniabilité vélo...



Démarrage du « Savoir Rouler A Vélo » dans les écoles et durant les temps extra-scolaires



La direction des sports a piloté le lancement du dispositif « **A deux roues dans ma ville** » à destination de 350 enfants de 6 à 12 ans dans 11 centres aérés pendant les 5 semaines de l'été 2020 : apprentissage ou perfectionnement dans l'utilisation du vélo, incitation au recours familial du vélo, mais aussi dans l'apprentissage du code de la route et des règles élémentaires de courtoisie dans le partage de la route (bien vivre ensemble). Pour 2021, le dispositif a été reconduit et étendu aux enfants de 3 à 6 ans avec le recours aux draisennes. Pour la rentrée scolaire 2021, un appel à projet à destination des associations cyclo-sportives a été lancé afin de pouvoir déployer des modules de « savoir rouler à vélo » sur les mercredis et petites vacances scolaires. Pour **2022**, l'objectif conjoint « ville » et associations est de **former au moins 1000** enfants et de leur délivrer leur attestation de « **savoir rouler à vélo** »

1.2. Accompagner la modération des modes de déplacements les plus polluants

Favoriser les transports en commun et les véhicules propres

Le BHNS Bus à Haut Niveau de Service plébiscité, d'autres lignes à l'étude

Les 7,2km de voies BHNS réalisés en 2018-2019 (dont 80% en site propre soit environ 5,7km de voies dédiées complémentaires) ont permis également une requalification des voiries de façade à façade et l'aménagements conjoints d'itinéraires cyclables.

De 800 000 passagers en 2019, pour la première année de mise en service du BHNS Bus à Haut Niveau de Service (entre septembre et décembre), chiffre supérieur aux prévisions, nous sommes passés en 2020, avant le confinement à 14 000 à 15 000 passagers par jour en période de pointe sur ce réseau. Les données complètes pour 2020 ne sont pas encore disponibles. Le déploiement d'un itinéraire nord-sud et d'une desserte du Plan d'Aillane figurent toujours parmi les hypothèses de futur déploiement.

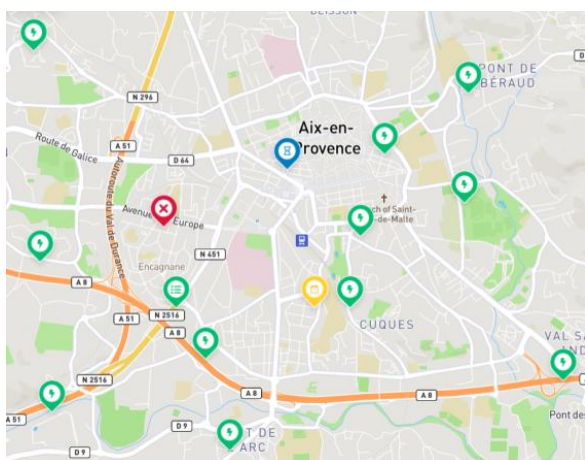
De 14,8 millions de passagers en 2018 sur l'ensemble du réseau de bus aixois, nous sommes passés à 15,2 millions passagers en 2019. Les données de fréquentation 2020 ne sont pas disponibles car non consolidées à cette date.

Une ceinture de parcs relais qui se densifie progressivement

La ville d'Aix en Provence est désormais ceinturée de 7 parcs-relais dont le dernier en date, le nouveau Parc Relais du Lieutenant-Colonel Jean-Pierre, connecté avec le réseau du Bus à Haut Niveau de Service de la Ville, est venu rajouter 600 places aux 2336 déjà existantes réparties entre les parcs relais des Hauts de Brunet, de la Route des Alpes, du Krypton, de Malacrida, du Plan d'Aillane et de l'Aréna. Un prochain parc-relais équipé d'un abri vélo et connecté à la ligne de bus viendra compléter cette offre de stationnement périphérique sur l'avenue du Club Hippique. Le public cible sera les étudiants.

L'offre de stationnement sécurisé des vélos se déploie au sein des parcs relais

Cinq abris vélos sécurisés sur les pôles d'échanges multimodaux de la Ville sont en déploiement dans les parcs relais de la Route des Alpes, des Hauts de Brunet, de Malacrida, de l'Arena et de la gare routière. Ceux-ci doivent renforcer l'intermodalité, à savoir la possibilité de passer d'un mode à l'autre et notamment de laisser son véhicule en P+R et de repartir avec un vélo qui y reste stationné en sécurité.



Carte de localisation des bornes de recharge des véhicules électriques : zoom centre-ville (site Freshmile)

Un maillage progressif du territoire pour la recharge des véhicules électriques

L'avancement du programme d'implantation des infrastructures de recharge des véhicules électriques poursuit son déploiement : 21 bornes sont désormais en service sur la commune d'Aix en Provence, soit 9 de plus que l'année dernière.

Un schéma directeur de stationnement toujours en préfiguration

Une campagne de relevé exhaustif de stationnement de surface et de ses caractéristiques est actuellement en voie de finalisation. L'enjeu est de préfigurer un schéma directeur de stationnement qui permettra d'avoir une **politique de stationnement différenciée**, qui tout en permettant le stationnement résidentiel, dissuadera fortement le stationnement « ventouse » et favorisera la rotation lorsqu'il s'agit de zones avec des commerces. L'enjeu est également d'inciter au report vers les transports en commun et modes actifs grâce à une politique de tarification différenciée selon les zones.

Après l'extension de l'aire piétonne, la mise en place de zones de circulation apaisées



L'aire piétonne du centre-ville s'est étendue en huit ans en passant de 14,47 ha en 2010 à 44,53 hectares en 2018. C'est aujourd'hui, un programme de passage progressif des **zones 30** en première couronne et des cœurs villageois en **zones 20 dites « de rencontre »** qui est amorcé. Les quartiers Mazarin et celui dit de l'Opéra sont à présent terminés. Tous les cœurs de village seront progressivement traités de la même façon. Cela permettra **d'apaiser encore davantage la circulation** et de rendre les piétons et vélos prioritaires sur les véhicules dans ces futures zones de circulation apaisées. Le double-sens cyclable y sera également systématisé selon les obligations réglementaires afférentes.

Le projet d'instauration d'une Zone à Faibles Emissions en centre-ville

Une délibération en conseil municipal en date du 12 juillet 2021 acte le projet d'instauration d'une zone à faible émissions mobilités (ZFEm) dans le secteur du centre-ville.

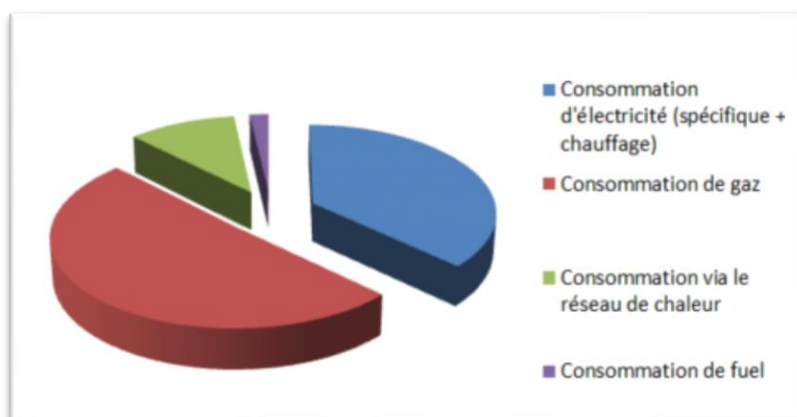
La Ville d'Aix-en-Provence est **régulièrement exposée à des dépassements de seuil de pollution atmosphérique**, en référence aux normes européennes, essentiellement du fait de la circulation automobile.

Les données les plus récentes transmises par ATMOSUD nous enseignent que les dépassements de l'Indice Synthétique Air (ISA), qui cumule les concentrations de particules fines PM10, dioxyde d'azote NO2 et ozone O3 sur une année se retrouvent autour des axes routiers, et notamment autour des autoroutes A8 et A51 qui traversent la commune, mais aussi dans les zones urbaines denses de la ville. Ainsi, si pour la dernière année de référence 2019 moins de 500 personnes restent exposées à des dépassements réguliers au vu des normes européennes, ce sont près de 26 000 qui le demeurent selon la ligne directrice de l'OMS (recommandations).

Il convient à cet égard de rappeler qu'en 2019 la Ville a obtenu du Préfet de Région **l'abaissement à 90 km/h de la vitesse autorisée sur les sections urbaines et péri-urbaines aixoises des autoroutes A8 et A51**. Cette mesure est entrée en vigueur le 31 octobre 2019 et n'a donc produit pleinement ses effets qu'à partir de l'année 2020. La Ville d'Aix-en-Provence souhaite mettre en place, d'ici deux ans, une restriction de la circulation des motorisés pénétrant à l'intérieur du périmètre du centre-ville historique qui n'auront pas la qualité de véhicule propre, l'indice Crit'Air restant à déterminer.

1.3. Améliorer la performance énergétique du patrimoine communal

Suivre et optimiser les consommations énergétiques des équipements municipaux



Les bâtiments communaux représentent environ **4,2 millions d'euros** de factures annuelles d'énergie dont la consommation en KWh est répartie comme suit (cf. schéma ci-contre) :

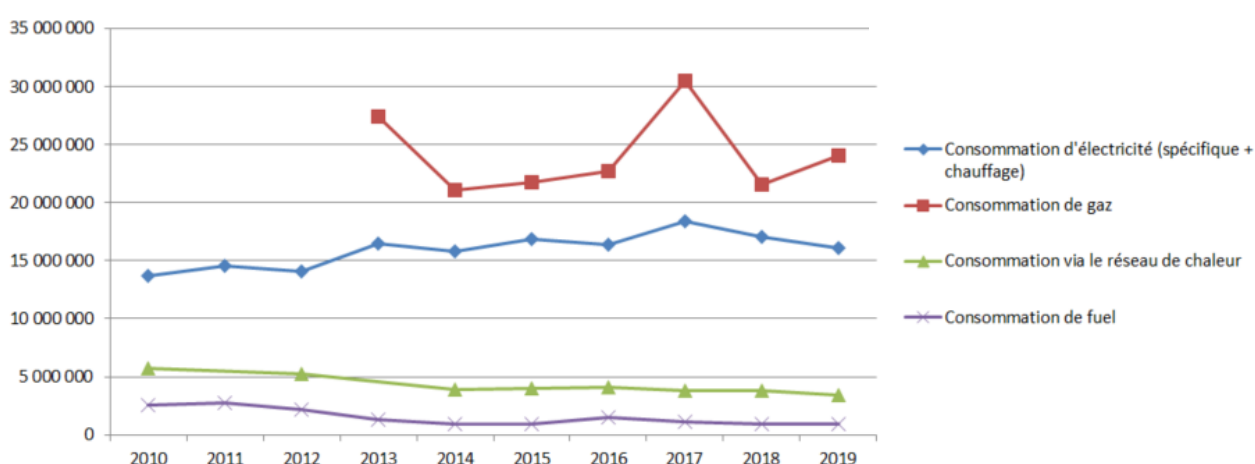
- 36 % en électricité,
- 54% en gaz,
- 8% en chauffage urbain
- 2% résiduels en fuel

pour un total de consommation de **44 millions de KW/h consommés/an.**

Les services communaux se mettent en ordre de marche afin d'amorcer la **trajectoire très ambitieuse imposée par le décret « tertiaire »** (décret n° 2019-771 du 23 juillet). A cet effet, Un marché public de suivi des consommations de fluides et d'amélioration énergétique des bâtiments communaux de la Ville a été conclu pour une durée de 4 ans soit jusqu'en 2024. La Ville est ainsi désormais dotée d'une plate-forme opérationnelle et d'un outil de suivi de la performance énergétique de son patrimoine bâti afin de :

- suivre et gérer les données multi-fluides ;
- accompagner l'exploitation et le développement des technologies de communication des bâtiments ;
- améliorer la performance énergétique et environnementale afin de répondre aux obligations du décret « tertiaire ».

Une étude énergétique globale a par ailleurs été réalisée en 2021 et cinq bâtiments font actuellement l'objet de diagnostics et d'audits énergétiques plus poussés afin de prioriser et chiffrer les interventions dans un **objectif de meilleure efficacité énergétique du parc bâti communal.**



Le **suivi spécifique** des consommations énergétiques initié depuis 3 ans par un économiste des flux recruté par la Ville vient d'être étendu à celui des **consommations d'eau** afin de rationaliser celles-ci et d'identifier tous les gisements d'économies potentiels.

De l'électricité d'origine renouvelable alimente désormais 100% des compteurs « bleus »

100% des compteurs « bleus » des bâtiments communaux soit plus de 40% de la puissance souscrite (180 compteurs de petite puissance soit 3,1MW de puissance souscrite sur les 7,4MW que compte la Ville) sont alimentés **depuis 2020 en énergie renouvelable** (fournisseur Plüm : avec certificat de garanties d'origine). Le surcoût de cette électricité d'origine renouvelable est estimé à 1 à 2%.

Six nouveaux bâtiments communaux sont désormais alimentés par le **chauffage urbain** (économies attendues de 15% en coût et de réduction des émissions de gaz à effet de serre) : l'école d'Art (Félix Chicollini) et le groupe scolaire de Cuques fin 2019 et le COSEC Rocher du Dragon, la Maternelle Rocher du dragon, le groupe scolaire et le gymnase Frédéric Mistral.

Perspectives

Un programme important de rénovation des chaufferies est proposé afin d'améliorer le rendement des équipements concomitamment à un programme de rénovation énergétique progressif des bâtiments communaux. Ces deux programmes ont fait l'objet d'importantes demandes de subvention, non arbitrées ce jour.

Améliorer la performance thermique des bâtiments communaux

Un **programme annuel d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux** est conduit chaque année : les travaux consistent principalement en l'isolation de toitures et façades, le remplacement d'huisseries, le passage à l'éclairage par leds....

485 000 euros ont été consacrés spécifiquement à des travaux d'améliorations thermiques ou visant à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine bâtimementaire communal en 2020. Cet effort a été porté à hauteur de **1,1 millions d'euros en 2021**.



8 bâtiments scolaires ont ainsi bénéficié de travaux de performance énergétique, parmi eux deux opérations sont à distinguer : la maternelle des Floralties dont la toiture a été végétalisée et l'école élémentaire du Pont de l'Arc, dont la façade sud a reçu une isolation thermique par l'extérieur (ITE) et a été végétalisée (photo ci-contre).

En accompagnement et afin d'améliorer le confort thermique dans les écoles, **treize cours d'écoles ont été végétalisés** dont **4 avec un programme de désimperméabilisation associé** (groupes scolaires : Paul Arène, 2 ormeaux) et ce, pour un coût total de **1 100 000 euros** :

- Environ **4600 m2** d'espaces verts restitués et aménagés (9 écoles)

- Environ **1500 m2** de surfaces d'enrobé supprimés **désimperméabilisé** et engazonné (5 écoles)
- Environ **300 m2** de **végétalisation de façade**
- **32 arbres** plantés

Enfin, ont bénéficié de travaux d'isolation de façades par l'extérieur, réfection de toitures terrasses et toiture en tuile avec isolation des combles ou passage en éclairage à leds :

- 5 autres bâtiments de types centre-sociaux, quatre crèches et un local collectif résidentiel (LCR)
- 7 bâtiments Administratifs
- 3 gymnases et un local pour le personnel
- 3 bâtiments culturels

Sur l'année 2021 la dépense totale pour des travaux liés à des économies d'énergie et à l'amélioration du confort thermique s'élève ainsi à environ 2 200 000 euro TTC.

Poursuivre l'optimisation de l'éclairage public

Chaque année, environ **9,5 millions de KW/h** sont consommés pour l'éclairage public pour un patrimoine de **18 310 points lumineux** sur Aix en Provence

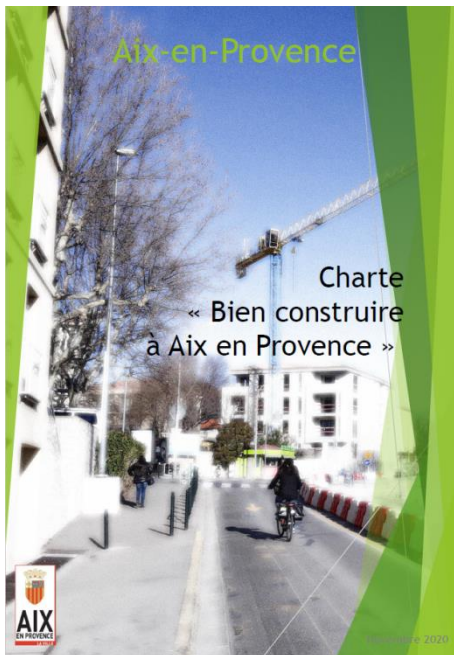
Le remplacement complet des lampes polluantes et énergivores à mercure a été terminé en 2019. Des **ampoules à leds** (durée de vie multipliée par 4 avec une consommation d'énergie divisée par 3 ou 4) sont désormais implantées sur tous les nouveaux projets, ce qui représente aujourd'hui 15% du parc et un programme de relanternage progressif sur les zones urbaines est en cours pour passer à cette technologie. Le centre-ville a entièrement bénéficié de ce programme sur 2019-2020, ce qui permet de travailler sur de la gradation (adaptation du niveau d'éclairage): la puissance normale est abaissée à 80%, permettant une marge d'éclairage supplémentaire en cas d'évènement organisé sur la voie publique et est diminuée à 30% d'éclairage entre 23h et 5h du matin. Ces économies d'énergie sont très intéressantes mais leur répercussion financière reste faible car parallèlement, le coût de l'électricité a augmenté de 30% en 4 ans.

Le programme de relanternage en leds se poursuit dans les zones urbaines, tandis que dans les zones périurbaines et rurales, les efforts vont se concentrer plutôt, lors de la rénovation des lignes d'éclairage public, sur le dégroupage de celles-ci qui pourrait permettre à terme des extinctions ciblées. Celles-ci pratiquées désormais dans de nombreuses communes sont en effet à la fois le meilleur gage d'économies d'énergie et une action forte de lutte contre la pollution lumineuse et de préservation de la biodiversité dans les zones sensibles. Dans la réglementation à venir, en complément du concept de pollution lumineuse, désormais bien intégré par les services, le concept de trame noire va être introduit. Il convient de s'y préparer et le lancement de l'Atlas de Biodiversité Communal devrait nous aider à identifier les zones à enjeux.

Enfin, le diagnostic complet du SMED (Syndicat Mixte d'Electrification du Département) a été présenté en février 2021 et vise un programme pluriannuel de travaux sur 6 ans que la Ville est en train de préparer.

1.4. Agir à l'échelle du territoire

Sortie imminente de la charte du bien construire à Aix



En avant-première, voici une image de la future **charte du bien construire à Aix**, dont la sortie est imminente. A destination des partenaires et opérateurs d'aménagements, elle vise à expliciter les **ambitions urbaines et architecturales** de la ville et à détailler les attendus qualitatifs en matière de :

- Préservation du patrimoine végétal
- Insertion paysagère des opérations
- Le patrimoine aixois comme source d'inspiration
- La mixité des programmes
- L'insertion harmonieuse dans le tissu urbain
- Le traitement des aspects extérieurs
- Le traitement qualitatif des parties communes
- Le traitement qualitatif de l'intérieur des logements

Enfin, cette charte permet de donner un **cadre à la collaboration entre la ville et les opérateurs**, que ce soit avant et après le dépôt du permis de construire, pendant le chantier et à l'issue des travaux.

L'implantation d'une première centrale photovoltaïque sur la commune

Au sein du Plan Local d'Urbanisme d'Aix les implantations de centrales solaires au sol sont limitées afin de préserver les paysages. C'est ainsi qu'une première centrale solaire a pu voir le jour en 2020 sur le site d'une ancienne carrière au Montaiguët, site d'implantation correspondant à ces critères. Elle générera chaque année désormais l'équivalent de l'alimentation électrique d'environ 2300 habitants et évitera ainsi l'émission d'environ 700 tonnes de CO₂ par an.

Pour mémoire, la Ville d'Aix en Provence dispose également depuis 2011 de ses propres panneaux photovoltaïques couvrant les toitures d'une partie de son Centre Technique Municipal sur environ 6000m² et produisant environ 500MWh d'électricité d'origine renouvelable et économisant le rejet de 80 tonnes de CO₂.



Plus de 20km de réseau de chauffage sont actuellement en service dont 6,5km construits entre 2019 et 2020 dans le cadre de l'extension nord programmée. Celle-ci a permis de raccorder notamment de nouveaux abonnés importants : la maternelle et le gymnase du Rocher du Dragon, le groupe scolaire et le gymnase Frédéric Mistral, le lycée d'enseignement professionnel Célony ; la copropriété du parc Mozart, l'Hôpital d'Aix et sa nouvelle extension ainsi que la clinique Axium.

L'école d'Art est désormais également raccordée, tandis que le collège du Rocher du Dragon et les Thermes Sextius sont en voie de l'être.



Les **économies réalisées** par les clients sont en moyenne **de 10 à 15% sur leur facture** de chauffage et au-delà même si l'on prend en compte les coûts induits de maintenance. En effet, en substitution d'une chaufferie classique, compte-tenu des coûts d'entretien économisés, on estime à environ 25% d'économies sur le coût du chauffage pour les bâtiments passés au chauffage urbain.

Le **premier schéma directeur de chauffage urbain** adopté en novembre 2016 (alors le premier de la région) est désormais **en révision** car intégré au niveau métropolitain. Dans ce cadre, l'extension

du périmètre du réseau vers les secteurs de la Beauvalle et de la Constance est étudiée ainsi que de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique.

Par ailleurs, un **suivi de la qualité de l'air aux abords de la chaufferie** a été réalisé en partenariat avec ATMO SUD (organisme officiel indépendant de surveillance de la qualité de l'air) visant à apprécier la part de la contribution de la chaufferie urbaine biomasse à la pollution de l'air. Les résultats sont désormais connus : **entre 10 et 15% de la pollution locale** est due au fonctionnement de la chaufferie alors que le trafic routier est globalement contributeur à 85%. Cette part était due aux arrêts thermostatiques et redémarrages répétés de la chaufferie jusqu'alors non utilisée à sa pleine puissance, ce qui n'est à présent plus le cas. La pollution de l'air induite localement est également à considérer plus largement car en parallèle de nombreuses chaufferies au fuel ont été supprimées au cœur des îlots raccordés au chauffage urbain. Sur le seul secteur de Montperrin, ce sont ainsi 8 chaufferies fuel qui ont été démantelées. **4 visites de contrôles globaux inopinés** de la DREAL ont eu lieu depuis entre 2020 et 2021, sur la question des émissions, tout s'est révélé **conforme à chaque fois**.

Dans le cadre du **projet européen Diam's**, un suivi précis de la qualité de l'air va être poursuivi : des capteurs fixes ont été posés à la Figuière (résidence mitoyenne à la chaufferie) et y resteront pendant 1 an (un deuxième capteur a été posé sur la chaufferie même et un troisième à Coton Rouge pour mesurer la pollution de fond). Les résultats seront connus dans un an.

Globalement **24 248 tonnes de CO2 ont été évitées en 2020**, chiffre quadruplé depuis la mise en service du mix énergétique biomasse et gaz en 2013, date à laquelle l'usage du fuel a été abandonné. Le **mix énergétique actuel provient à 61% du bois ; 16% du gaz et 23% de la cogénération**.



2. Préserver la biodiversité, protéger les milieux et ressources : volet « transition écologique » du plan d'action communal

Ce volet du plan d'action s'inscrit dans le cadre de la finalité 2 du développement Durable : « Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ».

Enjeux, Repères et leviers d'actions

La **biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes** dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et les services apportés par celle-ci (aliments, matières premières, substances actives, capacités d'auto-épuration...) sont en effet innombrables. De la même façon, les milieux et ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sol...) ont un **caractère vital**.

Or, toutes les **atteintes au vivant**, aux milieux et aux ressources naturelles, atteignent aujourd'hui un **niveau alarmant**. Elles résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques mais hypothèquent à présent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins.

Ayant des compétences dans la gestion des ressources et un pouvoir de décision sur les stratégies d'aménagements, les collectivités ont un rôle clef pour mener la réflexion sur l'état des milieux, les pressions qu'ils subissent et les réponses possibles à y apporter.

(d'après le commissariat général au développement durable, avril 2016)

Chiffres clefs : état des lieux de la biodiversité du territoire

Superficie du territoire communal : 18 600 hectares

Patrimoine d'espaces verts aixois (Données : Plan de Gestion Différencié 2018)

- 404 hectares d'espaces verts (19m² par habitant soit supérieur aux recommandations de l'OMS)
- 32 325 arbres sur l'espace public (1 arbres pour 4,6 habitants)
- 2% du territoire communal

Patrimoine d'espaces naturels aixois :

- 6 000 ha d'espaces naturels majoritairement forestiers (publics et privés)
- dont 800ha de forêt communale gérée par l'ONF
- 30% du territoire communal

Biodiversité du territoire aixois : 2 183 espèces présentes sur le territoire communal*

- 1 431 espèces floristiques
- 752 faunistiques
- 90 de ces espèces sont menacées (inscrites sur des listes rouges)*
- 200 bénéficient d'une protection réglementaire*

Un indicateur clef : la qualité de l'eau médiocre des cours d'eau aixois

Un **indicateur intéressant** sur la qualité des milieux est celui de la **qualité biologique et chimique des cours d'eau** traversant le territoire communal. Or, force est de constater que ceux-ci ont dans l'ensemble des eaux de qualité médiocre à dégradée et ce, depuis de nombreuses années.

Un **volet du plan d'action communal** en matière de Développement Durable sera désormais consacré aux **actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. Des partenariats initiés avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, vont permettre de mieux identifier les priorités, de formaliser un plan d'action dédié à ce sujet primordial et de rechercher des partenaires financiers pour les réaliser.

Les autres actions clefs en matière de préservation de la biodiversité et de protection des milieux et des ressources se traduiront par des aménagements économes en artificialisation des sols et préservant les continuités écologiques et les paysages, la lutte contre la pollution de tous les milieux (eau, air, sol...), la garantie d'accès à tous d'un environnement de qualité, la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels qu'ils soient ordinaires ou remarquables, l'accompagnement vers des modes de production respectueux de l'environnement et des hommes....

2.1. Mieux connaître et préserver la biodiversité aixoise

L'Atlas de biodiversité communal : c'est parti !



Pour mieux protéger et prendre en compte la richesse et la complexité du vivant, encore faut-il bien le connaître. C'est pour cela, que la commune d'Aix en Provence a répondu à un appel à projet de l'Office Français de Biodiversité dans le cadre du plan France Relance.



La ville est désormais **lauréate de cet appel à projet** (à la deuxième tentative) et un poste de chargé de mission financé a été obtenu sur deux ans. Une **chefe de projet ABC** vient de rejoindre l'équipe du **Muséum d'Histoire Naturelle**, porteur du projet, et a pris ses fonctions à la ville au 1^{er} décembre 2021. Elle est chargée de piloter et d'animer la démarche qui va mobiliser de nombreux partenaires institutionnels, universitaires et associatifs.

Une convention a été signée en parallèle avec deux groupes naturalistes aguerris sur les démarches d'Atlas de Biodiversité Communales : le Groupe Chiroptère de Provence et la Ligue de Protection des oiseaux.

L'Atlas de Biodiversité Communal aixois présente la particularité de s'intéresser à la biodiversité des espaces d'interface entre les milieux naturels et urbains, les premiers étant largement inventoriés et connus, les seconds beaucoup moins. C'est donc sur le périmètre du Parc Naturel Urbain aixois, situé entre les quartiers Est et Sud-Est de la Ville, en grande partie autour du bassin versant de la Torse et maillant plusieurs parcs et espaces verts de la Ville, et le plateau de Bibemus, porte du Grand Site Sainte-Victoire que va se focaliser l'ABC aixois afin d'intégrer de façon forte cet enjeu dans l'ensemble des futurs aménagements prévus.

Le nouveau bâtiment de la Halle construit aux serres municipales, accueille désormais les écoliers

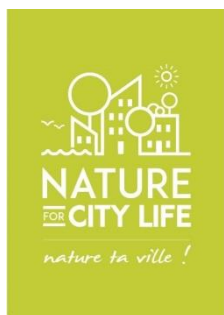


Une **structure 100% bois** livrée en février 2021 pour accueillir des ateliers pédagogiques : le projet « **le bon air (le bonheur) est aux Serres** » propose aux enfants des 76 groupes scolaires de la commune d'être sensibilisés à l'environnement et à la biodiversité. En 2019, 900 élèves ont été accueillis aux Serres. Les ateliers ont repris en novembre-décembre 2021 dans l'écrin de la nouvelle Halle qui leur est dédiée avec 14 classes accueillies et 58 classes se sont déjà positionnées pour 2022. Il est prévu de

positionner la jauge à 2 000 élèves par an sur un rythme de 2 jours par semaine d'activités sous la halle. Cette structure en bois, conçue par les architectes de la Ville a reçu **deux prix territoriaux** pour sa conception épurée et sobre.

*Afin de traduire l'évolution de ses pratiques et projets,
la direction des espaces verts a changé de nom, c'est désormais la direction :
« Espaces verts, paysages et biodiversité »*

La Ville est partenaire du projet européen Nature for City Life



Ce projet vise à **sensibiliser et faire monter en compétence l'ensemble des acteurs** (citoyens comme professionnels et institutionnels) sur l'importance de la présence de la nature en ville et les services écosystémiques rendus par celle-ci :

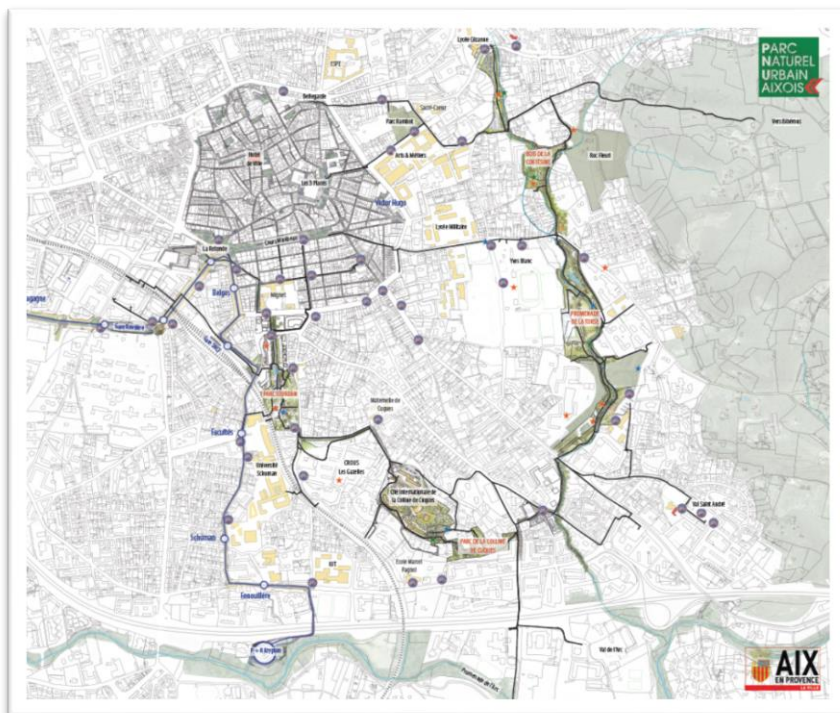


C'est dans ce cadre, qu'une **visite technique**

du quartier Faubourg, a réuni une quinzaine de techniciens de la Ville et de la SPLA, futur concessionnaire de l'aménagement du quartier, le 16 avril dernier, afin d'échanger sur la question de la nature en ville et les services écosystémiques qu'elle peut rendre dans le cadre des projets d'aménagement. C'est à cette occasion qu'ont été présentés par le Muséum, les **11 espèces de chauves-souris inventoriées dans le parc Vendôme**, au cœur du projet. Prochaine étape : une visite avec les élus concernés afin de définir le niveau des attendus dans les futurs aménagements.



Le Parc Naturel Urbain, au cœur de la future « trame turquoise » ?



Le **Parc Naturel Urbain** renforce sa vocation à intégrer les **enjeux environnementaux** sur les 4,7km incitant aux déplacements piétons et vélos. Plus de la moitié de son tracé est en effet situé à proximité du ruisseau de la Torsse et de ses affluents. C'est à ce titre que la Ville a sollicité des **aides financières** auprès de l'Agence de l'Eau-Rhône-Méditerranée-Corse pour les futurs aménagements et a été retenue dans le cadre d'un **appel à projet « Eau et Biodiversité »**.

Le parcours, au-delà des enjeux de maillage à destination des mobilités actives, est désormais envisagé également comme un **réservoir de**

biodiversité. C'est grâce aux études lancées sur la définition de **trames turquoise**, espaces d'interface entre les milieux inféodés au cours d'eau et leurs abords, que ce fragile équilibre naturel/urbain fera l'objet de toutes les attentions et que les futurs aménagements seront conçus afin de préserver au mieux voire de restaurer la biodiversité autour de ce ruisseau urbain à l'environnement aujourd'hui dégradé.

2.2. Renforcer la place du végétal en ville

Accompagner la végétalisation de l'espace public par les citoyens

La Ville travaille sur **trois volets** différents pour permettre aux citoyens d'accompagner les projets de végétalisation de l'espace public :

- **La réhabilitation et l'extension de son site historique des jardins familiaux de la Petite Thumine** au cœur du quartier du Jas de Bouffan. Dans cette parcelle de 7000m², ce sont une cinquantaine de lots de 80 à 150m² qui sont mis à disposition des habitants et cultivés à des fins potagères
- **Le développement de jardins partagés** : c'est à Puyricard qu'un projet de jardin partagé est actuellement à l'étude, l'Atelier de l'Environnement – CPIE du Pays d'Aix est partenaire de la Ville pour accompagner les habitants volontaires sur la conception du projet
- Enfin, une première expérimentation **de permis individuel de végétaliser l'espace public** a été lancée cet été. Ce sont six premiers projets qui devraient être accompagnés et servir de base à la définition du futur dispositif de végétalisation par les citoyens.



Objectif 3000 arbres plantés d'ici 2030



A gauche, première forêt Miyawaki du parc Sainte-Mître. A droite, plantation en cours.

La commune dispose désormais d'un service dédié à la gestion du patrimoine arboré. Durant l'hiver 2020-21, **280 arbres** ont été **plantés** sur les avenues et boulevards périphériques, dans les parcs et les squares, **deux mini-forêts « Miyawaki »** au parc Saint-Mitre sur une surface totale de 500 m² et composées de 1500 plants forestiers. S'y ajoutent **32 arbres plantés dans les cours d'écoles**, dans le cadre d'un programme de végétalisation dédié, programmé sur 5 ans.

La commune est donc bien inscrite sur la trajectoire qu'elle s'est assignée d'ici 2030 et la plantation de 3000 arbres à cette échéance. Un plan de gestion des arbres est en cours d'élaboration, il sera finalisé courant 2022 et servira de cadre directeur pour la gestion du patrimoine arboré.



Pose du capteur de qualité de l'air « AirFresh », boulevard Angenot aux Milles

Dans le cadre du programme européen LIFE, la Ville d'Aix est une des deux villes européennes retenue (avec Florence en Italie), comme **ville d'expérimentation** dans le cadre du **projet européen AIRFresh**. Dans ce cadre, s'ont en train d'être plantés **400 arbres** (essences appropriées pour améliorer la qualité de l'air) sur **une surface d'un hectare** aux Milles (Bd Angenot au cœur d'un tissu urbain, routier et commercial) afin de quantifier l'ensemble des bénéfices environnementaux et socio-économiques produits par ces arbres jusqu'en 2025. Une présentation publique a eu lieu le 23 novembre 2021 aux Milles, afin de présenter le projet aux riverains.



Les bénéfices attendus d'ici 2030 sont :

L'élimination de :

- **3 tonnes d'ozone (O₃)** soit 24 tonnes d'ici 2030
- **20 tonnes de NO₂**
- **12 tonnes de particules PM 10** et 6 tonnes de PM2.5

Le stockage de **10 tonnes de carbone**

L'abaissement de **2°C** dans la zone

La parcelle est d'ores et déjà instrumentée et sera suivie jusqu'en 2025 afin de mesurer objectivement les résultats et quantifier la capacité réelle des arbres et arbustes urbains à éliminer les polluants atmosphériques. L'enjeu est aussi de formaliser des recommandations pour les politiques de plantation pour un air plus sain en ville.

2.3. Replacer l'eau, au cœur des préoccupations

Des « coins de verdure pour la pluie » dans les cours d'écoles...



Un « coin de verdure pour la pluie dans mon école », c'est le nom d'un appel à projet de l'Agence de l'eau qui vise à accompagner les porteurs de projets dans le cadre de programme de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles.



Le phénomène d'îlot de chaleur urbain est en effet amplifié par l'imperméabilisation des sols, la densité bâtie et la faiblesse de la végétalisation. Dans ce cadre, la ville a identifié ses **cours d'écoles comme zones stratégiques à traiter** afin de limiter les impacts du changement climatique et apporter du confort aux élèves et personnels.

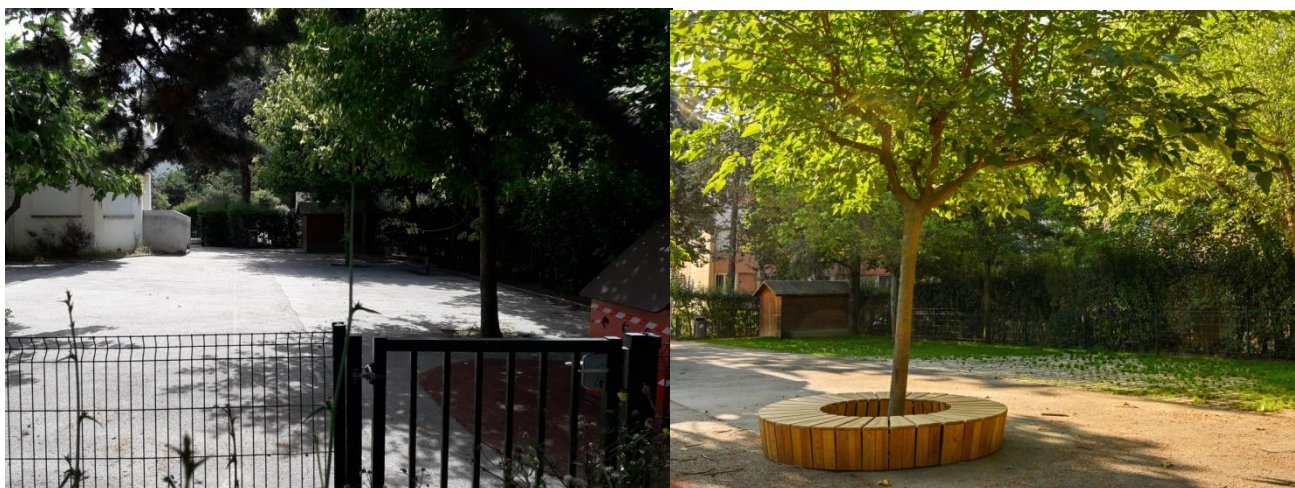
Elle a donc répondu à l'appel à projet « un coin de verdure pour la pluie » et a été lauréate d'un appel à projet de désimperméabilisation – végétalisation de 4 premières cours d'écoles émis par l'Agence de l'Eau afin de cofinancer **deux projets pilotes sur deux groupes scolaires** : Paul Arène à Encagnane et Deux Ormeaux au Jas de Bouffan.

Les tests de perméabilités et études de sols ont été réalisés durant l'été 2020, **un dispositif de concertation appuyé par le CPIE** (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) accompagnant la Ville sur ce projet, associant les élèves et les personnels (qu'ils soient techniques, pédagogiques...) a été déployé durant l'année scolaire et les **travaux conduits à l'été 2021** et finalisés pour les vacances de la Toussaint (période plus propice pour la plantation des arbres).

Trois nouveaux projets d'aménagement soumis au financement de l'Agence de l'Eau ont été déposés en octobre 2021 pour des travaux prévus pendant les vacances scolaires de l'été prochain : il s'agit des cours d'écoles élémentaire des Floralies, de Henri Wallon et de Jean Giono.



Ecole des Deux Ormeaux : avant / après réaménagement à l'été 2021



Ecole maternelle Paul Arène : avant/après travaux à l'été 2021

Ce sont ainsi **1500 m² de surfaces de cours d'écoles qui ont été désimperméabilisés et végétalisés** en 2021 et 3 nouvelles cours à l'étude pour 2022.

Intégrer des objectifs de désimperméabilisation dans les projets sur l'espace public

La **requalification du parc Jourdan** vise à renforcer son rôle de lieu de nature en ville par la mise en place d'une stratégie végétale d'envergure et de préservation des ressources en eau notamment en désimperméabilisant les sols : le parc Jourdan est composé actuellement de **37 % d'espaces minéralisés**. Il s'agit également d'adapter les espaces en fonction des usages actuels et de favoriser les continuités douces et valoriser les accès au parc. Les premières esquisses, donnant la part belle à la présence de l'eau et à des espaces végétaux redessinés doivent permettre à présent d'affiner le programme de réaménagement.





OBJECTIF
ZÉRO DÉCHET
PLASTIQUE
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le cadre de la charte « **Zéro Déchets Plastique** » dans laquelle la ville d'Aix en Provence s'est engagée depuis fin 2019, une première expérimentation de pose par pochoirs de l'inscription « **Ici commence la rivière de l'Arc, ne rien jeter** » a été lancée en centre-ville afin de sensibiliser les habitants au fait que les avaloirs ne sont pas des poubelles. Tout ce qui y est jeté part en effet directement avec les eaux de pluie, dans l'Arc. Cette expérience réussie devrait être suivie en 2022 de l'implantation de plaques définitives en fonderie au droit d'une sélection d'avaloirs particulièrement impactés cette problématique.



2.4. Animer et coordonner l'écosystème aixois autour de la transition écologique : tisser des partenariats et labelliser les démarches

Des étudiants missionnés sur les sujets exploratoires en lien avec le développement durable

Des partenariats universitaires sont désormais noués de façon renforcée et régulière avec les services de la Ville afin de bénéficier de travaux exploratoires menés par des groupes d'étudiants qui y trouvent ainsi des applications concrètes.

En 2020, ont été étudiés :

- Le potentiels aixois en matière d'agriculture urbaine
- Une Etude exploratoire d'un 2eme Parc Naturel Urbain
- Une étude prospective sur le vallon des Pinchinats

Liste des sujets lancés en 2021 :

- L'aménagement du vallon de la Petite Thumine
- L'étude de l'Interface entre le PNU et le Grand Site Sainte-Victoire
- L'accompagnement du programme de plantations des arbres
- Les potentiels autour du site de l'Oppidum d'Entremont

Les établissements d'enseignements supérieurs bénéficient ainsi de sujets et supports en conditions professionnelles pour leurs étudiants et la Ville en retour bénéficie également d'expertises et de dossiers qualitatifs d'étudiants en fin de parcours sur des sujets exploratoires particuliers.

Au-delà du tuteur du sujet, des réunions de restitution sont désormais organisées formellement en présence de la direction générale et des directeurs et élus concernés par les sujets traités.

Aix, territoire d'expérimentation pour des projets de recherche

Le projet « UR BIO Aix » en appui aux inventaires de biodiversité dans les parcs de la ville :

Coordonnés par Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix en Provence et co-piloté par l'AUPA (Agence d'urbanisme du pays d'Aix), des inventaires de biodiversité dans 10 parcs publics de la Ville ont été conduits depuis le printemps 2020 dans le cadre du projet de recherche UR BIO-Aix. D'avril à juin 2021, des étudiants de Aix-Marseille Université ont procédé à un inventaire des papillons (dans le cadre du projet de futur Parc Urbain des Papillons : PUP) ; ils ont réalisé une étude en mai-juin 2021 à la fois historique et un inventaire de biodiversité sur le bois de la Cortésine.

BioRev'Aix : de l'influence des formes urbaines sur la biodiversité

Dans le cadre d'un appel à projet national, la candidature déposée par l'Université d'Aix-Marseille a obtenu la 2ème place sur 45 candidatures, assurant un financement de l'État sur 3 ans (13/11/2020 – 12/09/2023). La Ville d'Aix en Provence s'inscrit comme un territoire d'expérimentation pour ce projet de recherche dont les retombées seront nationales.

L'objectif est d'analyser la capacité du réseau viaire (rues et voies urbaines) aixois à participer à la biodiversité c'est à dire à favoriser la présence des micro-organismes, des plantes et des animaux et leurs

déplacements. Par exemple, les arbres sont des espaces de relais démontrés pour favoriser les déplacements des espèces et ils doivent pour cela, ne pas être trop éloignés les uns des autres.

Le territoire aixois a été jugé intéressant car

- la ville est entourée d'espaces naturels importants,
- elle est très marquée dans la morphologie urbaine de ses quartiers qui sont caractéristiques (le centre-ville et ses petites rues, le quartier Mazarin parfaitement quadrillé et ses très nombreux jardins privés ou encore le Jas de Bouffan, construit comme une cité-jardin, en font des espaces faciles à compartimenter).

Plusieurs tâches sont en cours, à savoir :

- La modélisation écologique et urbanistique du secteur d'étude
- Les relevés et analyses écologiques (relevés de la biodiversité floristique aux pieds des arbres et des populations de papillons au parc Saint-Mitre
- La caractérisation de la morphologie territoriale urbaine
- La modélisation des modes de gestion
- Le tout, à des fins d'aide à la décision, d'expérimentations et de communication.

Un appui sur le schéma directeur de plantations des arbres

Cette année 2021-22, une promotion d'étudiants de Master II à l'IUAR Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional est d'accompagner le service Patrimoine Arboré sur son futur schéma directeur de plantations. C'est à travers de diagnostic écologique, sociologique, historique, urbanistique menés par 4 groupes d'étudiants, que de nouvelles orientations de plantations seront mises en pratique sur les prochaines décennies sur la Ville d'Aix en Provence.

Aix, futur « territoire engagé pour la Nature » ?



Un des trois volets du Plan Local de Développement Durable Aixois est centré sur une démarche de transition écologique. Plusieurs directions de la Ville sont actuellement mobilisées en cette fin d'année 2021 afin de formaliser un dossier pour répondre à la démarche de « **Territoire Engagé pour la Nature** ».

Cet engagement viendrait renforcer le cadre du plan d'action global de transition écologique de la ville d'Aix en Provence désormais conduit et structuré sous le nom de « **Aix, c'est dans ma nature** », c'est désormais également un pré-requis ou un avantage certain dans les dépôts de demandes de subventions et d'aides financières.



3. La prise en compte de tous les acteurs du territoire dans une dynamique de développement responsable : volet « éco exemplarité de l'administration » du plan d'action communal

Ce volet du plan d'action s'inscrit dans le cadre des finalités 3, 4 et 5 du développement durable.

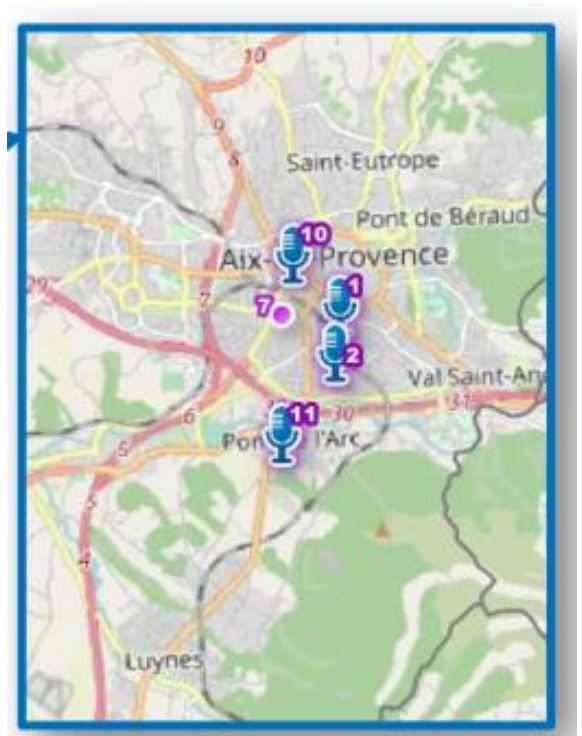
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale, solidarités entre territoires et générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Quelques Indicateurs clefs

L'environnement sonore

Depuis 2013, 6 secteurs stratégiques de la Ville font l'objet d'investigations dans le cadre du réseau permanent de mesures de l'environnement sonore du Pays d'Aix : Boulevard du Roi René, Avenue Schuman, Gare routière, Rue Marcel Tavan, Rd9 Pont de l'Arc et Rd9 CFA des Milles. Depuis 2019, l'Observatoire Métropolitain de l'Environnement Sonore s'appuie sur l'expérience du Pays d'Aix.

L'année 2020 a été une année marquée par les confinements et des baisses de circulation sans pareil qui ont pu être observées et mesurées sur plusieurs points du territoire, entraînant des baisses significatives sur les niveaux de pollutions sonores : en raison d'une forte diminution du trafic routier (de l'ordre de 75 % source Cerema Dataviz), et des transports aériens, et ferroviaires, les effets du 1er confinement (17 mars au 11 mai 2020) sont notables en comparaison des périodes en situation « normale » (hors confinement et couvre-feu) et des autres périodes de restriction.



2 campagnes de mesures mobiles ont également été réalisées en 2020 et donnent des perspectives d'aménagement :

- Au Parc Saint Mitre à Aix-en-Provence en vue de valoriser le paysage sonore d'une zone calme : il existe un contraste entre le visuel (espace protégé et coupé du tumulte urbain) et le sonore (le parc est perméable aux sons extérieurs) ;
- Boulevard de la République à Aix-en-Provence en vue de qualifier les émergences sonores et les sources de gênes sur une artère en centre-ville : le boulevard fait partie des grands axes du centre d'Aix-en-Provence, les plus affectés par les nuisances environnementales (bruit et polluants atmosphériques) ; les deux roues, à l'origine de 50 % des événements les plus bruyants le jour et les véhicules légers, 44 % des événements les plus bruyants la nuit, représentent les deux principales sources de gêne.

Perspectives

Des balades sonores avec le CPIE du Pays d'Aix afin de mettre en avant le patrimoine sonore sont en cours de mises en place, avec une ballade test le 2 juillet.

Le poids de déchets triés par habitants

C'est un des indicateurs clefs sur la situation communale en matière de production et consommation responsable. Le poids de déchets ménagers résiduels collectés par habitant aixois est en baisse : il était de 372 kg/habitant/an en 2016 et de 340 kg/habitant/an en 2020 (référence population Insee Totale). Le poids des déchets triés augmente : il était de 44,6kg déchets triés/Aixois/an en 2016 et de 51 kg déchets triés/Aixois/an en 2020.

Guide du tri

Faites le bon geste | Triez, nous recyclons

Nouveau
TOUS les EMBALLAGES & les PAPIERS se trient enfin

Jaune, un point c'est tout

plastique, carton, métal, papier > tous au même endroit

CITEO
MÉTROPOLITAIN DE MARSEILLE PROVENCE
PAYS D'AIX

A partir du 1er juillet 2021 et pour répondre aux objectifs nationaux de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire), l'extension des consignes de tri des emballages plastiques s'est généralisée à toutes les communes du Pays d'Aix.

A partir du mois de juin, la Métropole a effectué une campagne de communication et de sensibilisation des citoyens aux extensions de consignes de tri.

3.1. Eduquer, prévenir et agir

Le partenariat entre la Ville et le CPIE s'intensifie



Les missions du Centre Permanent des initiatives pour l'Environnement présentent un intérêt général puisqu'elles permettent la protection de l'environnement, la lutte contre les nuisances, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation du public en vue du développement durable. En application de la Convention triennale 2020-2022, contractualisée avec la Ville, le CPIE s'engage ou poursuit la réalisation d'actions pour l'amélioration de l'environnement et le développement durable du territoire de la commune sur les axes : Eduquer au développement durable et à l'écocitoyenneté : faire évoluer les comportements ; Accompagner les projets de transition écologique : soutenir les actions de porteurs de projets.

Mardi 29 juin 2021 à 18h en Salle Pavillon : signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre l'Atelier de l'environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives Environnement (CPIE) et la Ville d'Aix-en-Provence.

Stimuler la réflexion autour d'un territoire en transition

La Ville d'Aix-en-Provence et l'AUPA ont organisé la 3e édition du cycle prospectif « Aix Demain ». Cet événement, organisé en partenariat avec le magazine Sans Transition, la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme et le laboratoire TELEMMe, a eut lieu le 22 novembre - sous forme de conférence et de débats - au conservatoire Darius Milhaud, de 17h30 à 20h30. Après deux premières éditions consacrées aux mutations sociétales et à l'habitat du futur, ce troisième séminaire a porté sur le concept des villes de courtes distances, un thème d'actualité dans une société en transition où attractivité et proximité sont les principaux enjeux. Il constitue le point de départ d'une nouvelle réflexion au service de la stratégie d'attractivité de la commune. Pour répondre à ces objectifs, « Aix Demain » avait invité le chercheur Carlos Moreno, scientifique franco-colombien, expert international de la Smart City humaine et des villes et territoires de demain.



Coordonner une Police environnement

Un service dédié a été mis en place en lien au sein de la Direction Prévention et Sécurisation afin de traiter notamment la thématique des dépôts sauvages en ville ou sur le plateau de l'Arbois. L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire communal en déterminant une cartographie des interventions.

Agir sur les déchets

1^{ère} évaluation de la Charte zéro déchet plastique

Par délibération du 16/12/2019, la Ville s'est engagée dans une Charte « zéro déchet plastique ». Proposée par la Région en soutien aux différents acteurs d'un territoire souhaitant s'engager à réduire les déchets plastiques au travers de campagnes de sensibilisation, d'une utilisation raisonnée au quotidien et

d'une meilleure gestion des déchets produits. Afin d'accompagner les signataires dans leur démarche, la Région a confié l'animation de la charte « zéro déchet plastique » à l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE).

Exemples d'actions mises en œuvre		Chiffres clés
Sensibiliser les acteurs du territoire	Mobiliser les commerçants dans la diminution de l'usage unique : depuis 2018, la ville, en partenariat avec le CPIE du Pays d'Aix développe le label "Commerce engagé" initié par l'association Ecoscience Provence. Il s'agit d'identifier et de soutenir les commerçants inscrits dans une démarche de responsabilité environnementale et de consommation durable.	15 commerces engagés en 2020
Diminuer l'utilisation des plastiques	Adoption d'une politique d'achat "zéro déchet plastique" : l'ensemble des acheteurs de la collectivité a suivi une formation "marché public durable et responsable" pour inciter l'intégration de critères environnementaux dans les documents de marchés publics.	2 jours de formations 7 agents sensibilisés
Collecter, recycler, valoriser les déchets plastiques	Localisation des zones de dépôt sauvage : une police de l'environnement est chargée de repérer et de comptabiliser les déchets sauvages sur le territoire.	1 agent en charge du suivi et de la prévention des dépôts sauvages

Lorsque les collectivités, leurs groupements et les établissements scolaires s'engagent dans l'une des chartes animées par l'ARBE en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une évaluation de la mise en œuvre des actions est effectuée 2 ans après la signature des chartes. En 2021, l'ARBE a donc procédé à l'évaluation des collectivités, EPCI et établissements scolaires engagés depuis 2019 dans un plan d'actions au service de la diminution des pollutions plastiques. Suite à ce travail, 22 fiches bilans sont disponibles sur le site de l'ARBE.

Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans la nature

La ville participe chaque année à l'organisation d'une dizaine de Clean-up day en fournissant du matériel (gants, sacs poubelles), en mettant en place de la signalisation et en débroussaillant si nécessaire. Différents services sont impliqués dans cette organisation (voirie, espace vert, mairies de quartier, police municipale).



Le 5 juin 2021 à l'occasion de la Journée de l'environnement, un Clean up day a été organisé par plusieurs associations.

Le 18 septembre 2021, c'était à l'occasion du World Clean Up Day.



Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne

Pour limiter l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique, des gourdes en inox ont été distribuées aux agents de terrain de plusieurs directions (Propreté, Police Municipale, Espaces Verts et Sport). Au total ce sont 500 gourdes qui ont été données lors de cérémonies de remise des gourdes avec les directions concernées. Les élus ont aussi été ciblés par cette action et ont reçu une gourde individuelle. Il est envisagé d'étendre cette démarche de distribution de gourdes à l'ensemble des agents de la ville.

Perspectives

Une cartographie des fontaines d'eau potable dans la ville

Afin de généraliser l'usage de la gourde ou éco-cup par les Aixois, une cartographie des différentes fontaines à eau d'eau potable dans les espaces publics et des distributeurs d'eau au sein des bâtiments de la ville accessibles aux agents et aux citoyens a été réalisée. Cette cartographie est pour l'instant disponible sur l'Intranet de la ville et pourra bientôt être disponible pour les Aixois..

Agir sur le bruit

Continuer d'encourager l'isolation acoustique de l'habitat classé Point Sensible au Bruit

Dans le cadre de son Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement, la Métropole – Territoire du Pays d'Aix a mis en place une aide directe aux particuliers pour isoler leurs logements contre le bruit depuis 2015. La ville a délibéré à nouveau le 1^{er} février 2019 et apporte un complément d'aide financière aux travaux d'isolation acoustique des particuliers situés dans les zones de points sensibles au bruit identifiés aux abords des infrastructures de l'État. Une quinzaine de particuliers ont ainsi été soutenus financièrement pour l'amélioration thermique et acoustique de leurs logements par la Ville et le territoire, permettant un remboursement cumulé à hauteur de 60% des travaux engagés dans la limite d'un montant plafonné (part Métropole : 40%, part Ville : 20%).

3.2. Une ville bienveillante

Une ville accessible à tous

Favoriser l'accessibilité et la mobilité pour tous

La Direction Santé publique et Handicap travaille sur plusieurs axes : améliorer l'accessibilité de la ville ou comment rendre la ville bienveillante à celles et ceux qui y vivent et qui la parcourent ; mettre en ligne le PAVE avec mise à jour de la cartographie ; réfléchir sur l'accessibilité des parcs de la ville et notamment du Parc Naturel Urbain.

Un projet de logement inclusif au Val Saint André est en cours de finalisation avec Famille et Provence comme gestionnaire : 4 personnes bénéficient d'un logement individuel et partagent les pièces à vivre et la zone de restauration.



Ville amie des enfants

Aix-en-Provence vient ainsi rejoindre les 240 autres « Villes Amies des Enfants » déjà existantes.

Le but de ce nouveau label national est de

créer un partenariat dynamique entre les collectivités et l'UNICEF pour promouvoir et rendre effectif les droits de l'enfant ; il permet également de poursuivre dans le cadre d'actions multi-partenariales, avec l'Éducation nationale notamment, l'engagement des maires pour favoriser l'éveil, le bien-être, la réussite et l'inclusion de tous les enfants dans la vie de la cité.

Ce nouveau titre "Ville amie des enfants" valorise donc l'engagement de la Ville d'Aix-en-Provence qui poursuit, depuis de nombreuses années, une politique éducative ambitieuse en faveur du développement harmonieux de l'enfant, de ses intérêts, de l'égalité des chances, le considérant comme un citoyen en devenir. Au nom de la défense des droits de l'enfant, ce label, attribué jusqu'en 2026, ne fait que renforcer la volonté de co-construire un plan d'actions optimal et de permettre à chaque enfant et chaque jeune de profiter de son enfance et de sa jeunesse, et développer son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville.

La culture pour sensibiliser à son environnement

Les petits Aixois prennent de la graine avec Graines d'Art

La mairie d'Aix a organisé un événement d'un nouveau genre qui a mêlé art et nature

L'ambiance était au recyclage et à l'artisanat, ce vendredi à la cité du livre d'Aix-en-Provence. La mairie organisait la première édition de "Graines d'Art", un événement à la croisée des chemins entre culture et environnement. L'objectif était de sensibiliser parents et enfants sur la question environnementale. Pour ce faire, il y avait une dizaine d'ateliers découverts sur les thématiques environnementales. Les stands étaient nommés avec des jeux de mots en rapport avec les graines. Le stand de plantation s'appelait



Plusieurs ateliers étaient proposés, comme la fabrication d'arbres ou des explications sur le fonctionnement des plantes. La participation était le maître mot.

La Ville met le développement durable au centre

consignes des organisateurs. Tous les ateliers n'ont pas rencontré le même succès. L'atelier "grain à moudre" était plein à craquer. Le stand proposait la confection de smoothies. Un mûrier était relié à un vélo, il fallait pédaler pour l'alimenter et le jus était prêt à déguster. "Le climat était au beau fixe, les visiteurs étaient au rendez-vous pour l'événement. Certains enfants débattaient entre les stands tandis que d'autres étaient assis, écoutant attentivement les

c'était le cas du petit Joachim, venu avec sa maman Darota et ses frères et sœur. D'après Darota, les enfants s'amusaient bien notamment, car ils pouvaient manipuler beaucoup de matières différentes. Son fils confirmait en affirmant qu'il "aime bien toucher les plantes". Pour la maman, "Graines d'Art" est un prolongement de ce qu'elle inculque à ses enfants au quotidien. Elle nous confie qu'elle leur apprend le tri par exemple. D'après elle, voir d'autres familles impli-

quées dans l'écologie est une bonne chose pour ses enfants : "Ça permet de voir, qu'il n'y a pas que nous qui faisons ça."
"L'écologie implique de la créativité"
Babita Mostofanoui, la cheffe des projets culturels de la Ville d'Aix raconte la genèse du projet. "Depuis quelques temps, la Ville met le développement durable au centre de ses projets. L'initiative "Graines d'Art" est née de cette volonté". D'après elle, l'événement est une mise

en commun de différents moyens. "Le service culturel s'est associé avec le service des jardins de la Ville qui tient près de quatre stands, on a également fait équipe avec le CPIE, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement". Babita Mostofanoui a conclu en expliquant le choix du concept de "Graines d'Art", qui mêle art et nature: "L'écologie implique de la créativité pour réussir à recycler des objets, il faut être créatif".
Nathan ABRASSE

Graines d'Art

La Direction culture de la ville d'Aix-en-Provence a une manifestation artistique et culturelle sur la thématique de l'Environnement et du Développement Durable le mercredi 30 juin à la Cité du Livre. C'était un nouveau projet artistique et participatif à destination d'un public familial (à partir de 5 ans) qui se voulait un outil de sensibilisation à l'environnement, sous forme d'ateliers ludiques et créatifs mis en place en collaboration avec le CPIE et animés par des plasticiens et des musiciens.

Un spectacle de cirque clôturait cet après-midi festive et créative

Plan pluriannuel de développement du chant-choral dans les écoles primaires de la Ville d'Aix-en-Provence ou « Musique en partage »

Finalisation rédaction

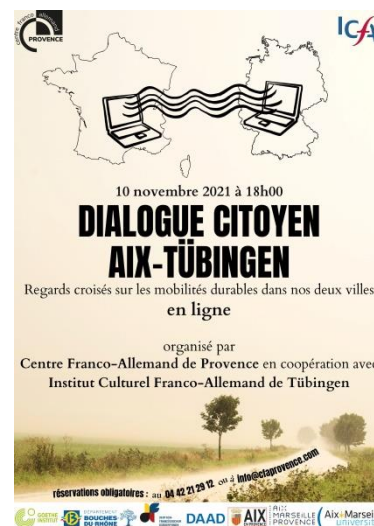
« Musique en partage »

C'est un projet culturel et social initié et porté par l'APEC (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire) en collaboration étroite avec le Conservatoire Darius Milhaud, afin de faire rayonner la musique dans les maisons de retraite et les hôpitaux. Il permet aux jeunes musiciens, élèves du Conservatoire, de commencer à jouer, dès leur plus jeune âge, devant un public privé d'un accès facile à la culture et donc réceptif, de prendre du plaisir à partager la musique et des émotions musicales et ainsi leur donner un sens supplémentaire à l'enseignement qu'ils reçoivent. Le constat de l'état psychologique des résidents dans les maisons de retraite en pleine crise du Covid a fait prendre conscience de l'urgence à intervenir afin de contribuer à faire revenir de la joie et de l'apaisement dans ces lieux où la morosité et l'angoisse s'étaient souvent installées, auprès de personnes qui ont été particulièrement isolées et retrouver un moral au beau fixe.

Le développement durable au cœur des échanges entre Aix et Tübingen

Le Centre franco-allemand a proposé en partenariat avec les villes d'Aix-en-Provence et de Tübingen, deux tables rondes online sur le thème du développement durable :

- le 10 février "Villes vertes : le développement durable au niveau communal à l'instar d'Aix-en-Provence et de Tübingen" ;
- le 10 novembre ; "Regards croisés sur les mobilités durables à Aix-en-Provence et Tübingen"



Constitution d'un dossier Erasmus + avec 3 autres conservatoires européens

La ville d'Aix-en-Provence vient de déposer un dossier de candidature auprès de l'agence nationale Erasmus+. Il concerne le projet « Play with the Unknown », construit avec le conservatoire Darius Milhaud, en collaboration avec 3 conservatoires européens (espagnol, portugais et estonien). L'objectif de cette coopération est de s'inscrire dans une évolution des méthodes d'enseignement artistique, enrichie par la différence culturelle. Il s'agit aussi de mieux préparer les élèves au monde artistique de demain et de consolider leurs compétences en favorisant l'innovation et la créativité interdisciplinaire. Pour cela, 4 activités seront organisées – 1 dans chaque ville – impliquant au total 16 professeurs et 32 élèves des 4 nationalités, en danse, musique et théâtre.

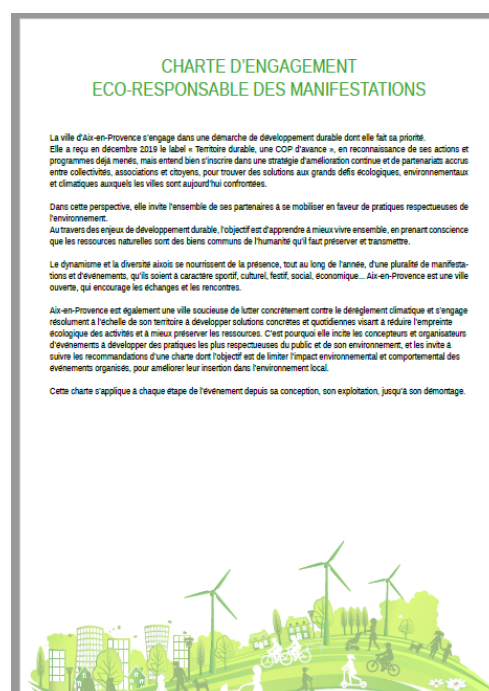
3.3. Accompagner le tissu local

Les associations

Une Charte éco responsable des manifestations pour encourager l'éco-responsabilité des événements

Adoptée lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, cette charte marque la volonté de sensibiliser et responsabiliser les dirigeants associatifs pour réduire les nuisances et ainsi protéger le cadre de vie. Elle se compose de sept objectifs, déclinés en plusieurs possibilités d'engagements, qui permettent de s'assurer de la bonne prise en compte de toutes les finalités du développement durable :

- Objectif 1 : Mettre en place des moyens de communication écoresponsables
- Objectif 2 : Réduire, trier et revaloriser les déchets
- Objectif 3 : Respect du site, de ses habitants, de son environnement
- Objectif 4 : Favoriser les déplacements éco-responsables et réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles
- Objectif 5 : Optimiser ses achats
- Objectif 6 : Intégration de tous les publics et sensibilisation



- Objectif 7 : Connaître, faire connaître et compenser l'empreinte écologique de l'événement

Un Forum des Associations et du Bénévolat le 12 septembre 2021



Le Forum a rassemblé plus de 200 associations réparties en 3 villages thématiques, avec un cheminement Cours Mirabeau / rue Thiers / places comtales :

- > Culture et art sur le cours Mirabeau
- > Développement durable et bien être rue Thiers
- > Solidarité et cohésion sociale Places Comtales

Un espace était dédié à la thématique du développement durable et une table ronde sur les témoignages des associations sur leurs gestes durables au quotidien et leurs manifestations éco responsables.

Les commerçants



Le dispositif Commerce engagé®

Ce label, destiné aux commerces de proximité est coordonné par la Direction de la gestion de l'espace public, et piloté par le CPIE qui accompagne les commerçants labellisés dans la mise en place de leurs engagements, la recherche de solutions aux problématiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leur activité en lien avec le DD. Le CPIE est distributeur de ce label et en assure le suivi, ce dispositif, subventionné par la Métropole, est entièrement gratuit pour les commerçants.

Le quartier du Pont de l'Arc est entré dans la démarche en 2018 et compte à ce jour 15 Commerces Engagés de 11 typologies différentes. A ce jour, 70% des Commerces Engagés ont réalisé la moitié ou plus de leurs engagements et 38% ont réalisé la totalité de leurs engagements. Il serait pertinent d'enrôler plus de commerçants dans ce dispositif vertueux sur d'autres quartiers dont le centre-ville et impliquer les commerçants sur de nouvelles actions.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Dans les quartiers prioritaires

Plusieurs actions contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes :

- la coordination des acteurs de l'insertion professionnelle à travers le groupe emploi ;
- dans le cadre des marchés publics, la ville privilégie les marchés réservés d'insertion pour

l'entretien des locaux municipaux de proximité et l'entretien des sites sportifs, des espaces verts et applique la clause d'insertion sur l'ensemble de ses marchés ANRU ainsi que ceux des partenaires comme la Métropole Aix-Marseille Provence, et a permis en 2019 d'accompagner environ 100 personnes (en grande partie aixoises et des quartiers politique de la ville) ;

- les chantiers Educatif de l'Addap13 : ils répondent aux besoins des jeunes par l'insertion sociale et professionnelle, par la mise en place d'actions de formation, de recherches d'emplois, d'expériences en milieu professionnel ou en chantier d'insertion. Ils permettent ainsi des premières expériences professionnelles et un investissement des jeunes dans leur cadre de vie ;
- les Actions Chantiers Bénévoles : découverte de métiers et rencontre avec des professionnels.

Le BAFA Citoyen

Pour la 3ème année consécutive, la Ville d'Aix-en-Provence propose à 20 jeunes aixois, âgés de 17 ans révolus jusqu'à 25 ans, un parcours de formation intitulé "BAFA CITOYEN AIXOIS". 20 candidats sont sélectionnés sur motivation et se voient offrir l'intégralité de ce parcours de formation.

Les volontaires du service civique

Depuis 2012, la Ville d'Aix-en-Provence soutient le dispositif du Service Civique Volontaire, qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des missions citoyennes d'intérêt général pendant plusieurs mois. Une promotion de 24 jeunes par an se renouvelle donc depuis plusieurs années, permettant aux volontaires de découvrir la vie municipale et de proposer des projets en direction des usagers aixois. Ce dispositif est réalisé en partenariat avec Unis Cités. Le Développement Durable faisant partie des priorités de ce mandat, les actions de la promotion 2020-2021 a pour objectifs de mettre en oeuvre des propositions en lien avec le Plan Local de Développement Durable de la ville auprès de certains services municipaux.



Publié le 30 septembre 2021

AU FIL DE LA VIE

Missions de service civique

3.4. Piloter des actions de cohésion sociale et de solidarité

Dans les quartiers prioritaires

Soutenir les actions de cohésion sociale et de solidarité au travers du contrat de ville

Les services travaillent sur les territoires prioritaires avec le tissu associatif pour répondre aux enjeux de cohésion sociale à travers le déploiement de nombreuses actions comme par exemple :

- Jardin de la bulle verte : Projet en partenariat avec le centre social ADIS au Jas de Bouffan : aménagement d'une parcelle en jardin partagé pour les habitants ; animation par le CS ADIS ;
- Projet de la «graine à l'assiette » (CPIE) : Sur le thème de l'alimentation et de la santé en lien avec l'Atelier Santé Ville (écoles Jules Payot et Paul Arène) alternant intervention à l'école et dans des jardins (Petite Thumine et Lou Grillet) ;
- Projet solidarité numérique Lutter contre la fracture numérique (Anonymal) : Equiper +/- 100 familles (depuis 2020), repérées par les associations et/ou les écoles, en matériel informatique ; leur proposer des ateliers de médiation numérique ; faire le lien avec les associations d'accompagnement à la scolarité ; favoriser ainsi la continuité éducative et l'accès au numérique.
- Schéma directeur d'inclusion numérique : réunion préparatoire effectué, lancement d'étude

- prévu fin 2021 ;
- Stages sportifs et culturels 2021 : 2 semaines l'été + sorties jeunes (7 à 20 ans) ;
- Développement des équipements sportifs : projet aménagement sites street work out en concertation avec les habitants et les associations du territoire ;
- Réseau d'acteurs d'aide aux démarches administratives et numériques 3 fois par an (associations et institutions) ;
- Animation et coordination thématique réussite éducative (associations et écoles).

Sensibiliser le public aux questions écologiques

- Coordination de l'Action médiation sociale tournée vers la prise en compte de l'habitant et son orientation, information, écoute en proximité directe : Action volontaire d'une dizaine de jeunes pour réaliser une semaine de ramassage et de tri des déchets dans leur quartier. Pour cette action les services de collecte et des espaces verts se sont mobilisés afin d'apporter un soutien matériel aux jeunes. Les bailleurs sociaux sont également venu encadrer l'action. En parallèle des travaux de ramassages, les jeunes ont été sensibilisé à la gestion des déchets et à l'entretien de leur quartier ;
- Clean up day à Encagnane : en juin et en novembre, deux journées dédiées au ramassage des déchets organisés par le Centre Social la Provence ;
- Organisation du Festival du film judiciaire 2021 : "Conscience écologique et Justice équitable" ;
- ATMF : organisation d'éco ballade, des randonnées avec des actes citoyens avec ramassage des déchets.

Nature for city life à Encagnane

Installation d'un capteur à Encagnane pour mesurer la qualité de l'air et d'évaluer l'impact de la nature en ville.

Encourager la participation citoyenne

La ville pilote au travers de sa direction politique de la ville des instances d'échanges et de concertation visant à améliorer l'accompagnement des publics et mieux répondre aux besoins des habitants :

- le Groupe Emploi qui permet le croisement de l'ensemble des experts du territoire pour l'information l'échange et la concertation et participer à l'amélioration des outils existants ;
- les diagnostics en marchant, afin d'agir directement sur le cadre de vie des habitants avec les services compétents
- les commissions territoriales pour croiser l'ensemble des enjeux de bien être, cohésion sociale, besoins des habitants et permettre l'émanation de projets adaptés avec les acteurs associatifs et les cellules de veilles pour travailler sur les enjeux de sécurité de manière concertée avec les acteurs de prévention.

Il s'agit également d'encourager les démarches d'aménagement transitoire : en 2021, la réalisation du parvis devant l'école d'Arbaud par l'association Cabanon Vertical en concertation avec les écoles, ainsi qu'un atelier de concertation des enfants en vue de l'aménagement du parvis de l'école Giono (2022) par Hors Gabarit.

Développer les actions intergénérationnelles

En lien avec la Cabane des voisins, le bailleur social Famille & Provence ouvre son site du jardi-square d'Encagnane pour diversifier et étoffer son offre d'activités à l'endroit de toutes les générations : loto, repar'café, jeux de sociétés, ciné débats, théâtre forum, etc.

Perspectives

Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie à Aix-en-Provence dans le but de créer un schéma vertueux autour de la problématique liée aux encombrants dans les quartiers.

Participer à la lutte contre la précarité énergétique

Le Service local adapté pour la maîtrise de l'énergie (SLAME)

Les associations CPIE du Pays d'Aix et SOLIBRI proposent sur le territoire du Pays d'Aix des solutions adaptées pour répondre aux problèmes de factures d'énergie et d'eau des familles ou à leurs difficultés à maintenir une température confortable dans leur logement. C'est aux côtés d'AG2R La mondiale, Solinergy et le territoire du Pays d'Aix, que la Ville d'Aix-en-Provence participe à ce projet dans le cadre de ses engagements de lutte contre la précarité énergétique et de justice sociale.

Ce projet expérimental vise à créer un réseau de professionnels en lien avec les familles en difficultés sur ces questions, et à accompagner les ménages du territoire du Pays d'Aix qu'ils soient locataires ou propriétaires vers les solutions adaptées à leur situation. Les familles peuvent bénéficier d'ateliers collectifs de sensibilisation mais également de visites à domicile. Celles-ci sont réalisées par un conseiller énergie expérimenté du CPIE du Pays d'Aix qui établira un diagnostic sur l'état du logement, des équipements et de leurs usages, donnera des conseils pour réduire les consommations d'eau et d'énergie et proposera du petit matériel économe en fonction des besoins de la famille (économiseurs d'eau, lampes basses consommations, boudins de porte etc...). Il dirige aussi le cas échéant les familles vers les dispositifs et ou structures mobilisables afin de les accompagner pour identifier les travaux nécessaires à une rénovation énergétique performante mais également mobiliser les aides financières disponibles.

La journée de la précarité énergétique

Mardi 30 novembre 2021 à l'Hôtel de ville a eu lieu la Journée de la précarité énergétique organisée par le CPIE afin de préfigurer un réseau d'acteurs.



En partenariat avec
PAYS D'AIX
SOLIBRI
Aix en transformation

Slame
Service local adapté
pour la maîtrise de l'énergie

Journée de préfiguration d'un réseau d'acteurs de lutte contre la précarité énergétique sur le Pays d'Aix
30 novembre 2021 - 9h30 - 17h00
Salle des états hôtel de Ville Aix-en-Provence

PROGRAMME

09:30 Accueil café : réflexion individuelle sur le sujet

Matinée

Faisons connaissance

Entrons dans le sujet : le projet SLAME, l'objectif de la journée, les dernières actualités sur la précarité énergétique

Recueillons et partageons nos savoirs sur le sujet

Identifions les dispositifs mobilisables et les solutions à développer

12:20 - 13h30 Pause repas (à prendre à l'extérieur)

Après midi

Présentation d'un programme national de lutte contre la précarité énergétique : le SLIME comme outil de mobilisation des acteurs de terrain

Préfigurons l'organisation des donneurs d'alerte sur le territoire

16h30 Bilan et fin de journée

Lien d'inscription : <https://forms.gle/8vG2hfX11nNv3tqX6>

Contact : Virginie VIERI - v.vieri@cpie-paysdaix.com - 04 42 93 30 27



3.5. Une administration éco responsable

Une gestion RH en faveur des agents de la Ville

Une politique de l'emploi en faveur du handicap reconduite

La ville est engagée depuis plusieurs années, en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Depuis 2013, elle a renforcé et formalisé son engagement par la signature d'une convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), qui a été renouvelée pour la période 2021-2023. Le taux d'emploi des travailleurs handicapés à la ville d'Aix se maintient au-dessus des 6 % règlementaires.

Un Plan d'action Egalité Professionnelle

Conformément à la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 et aux prévisions de la

Ville, un plan d'action Egalité Professionnelle 2021-2023 a été élaboré.

40 actions ont ainsi été décidées autour de 6 axes majeurs :

- La prévention et le traitement des écarts de rémunération,
- La mixité des métiers, les parcours professionnels et le déroulement de carrière,
- L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- La lutte contre les violences,
- La prévention des discriminations liées au handicap,
- La gouvernance de la politique d'égalité professionnelle.

Afin de promouvoir et de déployer ces actions au plus près du terrain, 10 référents égalité professionnels identifiés au sein des DGA/DGST se sont vus remettre une lettre de mission et sont régulièrement réunis, animés et formés par les référentes du Département RH.

Un accompagnement individuel et collectif et un Plan de communication

Depuis fin 2019, les alertes de souffrance au travail ou les situations de travail dégradées font l'objet d'un suivi avec un accompagnement personnalisé. C'est dans ce cadre qu'en 2020, des ateliers sur la cohésion d'équipe, ou l'impact de la crise COVID ont été animés. Les risques psychosociaux ont continué de faire l'objet d'articles de sensibilisation dans le journal interne de la Ville. Ainsi, des thèmes liés aux impacts de la crise sur les collectifs de travail, au télétravail ou encore à la prévention des violences sexuelles et agissements sexistes ont pu être abordés.

La prévention des violences sexuelles et agissement sexistes au travail

Au sein de la ville, une procédure d'alerte interne est en vigueur depuis 2018. Depuis le début de l'année 2021, une nouvelle rubrique sur l'Intranet RH met à disposition des agents l'ensemble des ressources à connaître en matière de prévention du harcèlement (moral, sexuel, discriminatoire). Une formation « Prévention des violences sexuelles et sexistes au travail » a pu être déployée en présentiel ou à distance auprès d'environ 230 agents et sera proposée à l'ensemble des agents de la Ville d'ici la fin de l'année.

Rendre les déplacements des agents plus vertueux

Des vélos à assistance électrique pour les agents de la ville

La volonté pour les déplacements professionnels de ses agents continue de s'inscrire en faveur des modes de déplacements durables. Actuellement 41 VAE Vélos à Assistance Electrique sont en circulation et 30 viennent d'être livrés.

Une gestion de mise en pool à étendre

2 sites sont équipés de ce dispositif et 2 nouveaux sites ont été pourvus d'un dispositif de réservation de VAE en 2021. 5 nouveaux sites devraient en être équipés à l'avenir.